

## **Nicolas-Marie Quinette. Biographie d'un révolutionnaire soissois devenu assez célèbre en des heures peu glorieuses**

Le 20 juin 1815, à six heures du soir, une voiture en mauvais état, escortée de cinq ou six cavaliers, s'arrêtait devant la maison du maître de poste Lecat à Laon. Napoléon, épuisé, en descendit et bientôt s'enferma pour rédiger le bulletin de la désastreuse bataille de Waterloo. Le lendemain, il abdiquait. Ces nouvelles plongèrent d'abord les populations dans la stupeur, mais rapidement une inquiétude extrême traversa tous les esprits : quelle allait être l'attitude des armées d'invasion ? Fallait-il leur résister ? Et à quel prix ? Le choix du régime qui devait succéder aux « Cent-Jours » allait déterminer en grande partie les réponses à ces questions dramatiques. Trois options étaient envisageables : soit la continuité constitutionnelle, avec la désignation du fils de Napoléon comme successeur, soit l'arrivée sur le trône de la branche des Orléans, soit, une fois de plus, le retour, dans les fourgons de l'étranger, du roi Louis XVIII. Les deux chambres, incapables de se décider, confieront le pouvoir à une « commission » de cinq membres chargée de diriger le pays dans cette période cruciale, d'opter entre la paix et la guerre et de choisir le nouveau régime. Rarement, si peu d'hommes furent confrontés à des responsabilités aussi énormes, engageant l'histoire de la France pour les générations à venir.

Dans cette commission, avec Fouché, Carnot, Caulaincourt et Grenier, se trouvait un homme politique soissois, aujourd'hui oublié des historiens, Nicolas-Marie Quinette, ancien conventionnel, ministre et préfet. Cette commission d'anciens révolutionnaires, comblés d'honneurs et de fortune par le régime bonapartiste, prépara finalement le retour de Louis XVIII, choisissant ainsi l'option la plus opposée à ses sensibilités idéologiques : peut-on expliquer ce choix uniquement en termes de lâcheté et d'opportunisme, comme le firent de nombreux contemporains ? Il me semble au contraire que l'étude de la vie de Nicolas-Marie Quinette démontre une cohérence qui, à défaut d'être édifiante au plan éthique, illustre parfaitement l'émergence et l'affirmation de cette nouvelle classe de propriétaires fonciers qui dominera la France durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Une famille de notables**

Les Quinette étaient une vieille famille de gens de loi. Un Léonor Quinette, vraisemblablement grand-père du conventionnel, avait été citoyen de Paris et avocat au Parlement. Il demeurait dans une maison qui existe encore de nos jours au 95 rue du Bac dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ; il se serait vu accorder le droit, le 10 février 1763, de porter des armoiries<sup>1</sup>. Le port des armoiries ne caractérisait en

aucune façon un quelconque caractère aristocratique mais, dans ce cas précis, il est symptomatique de cette fusion qui était en train de se réaliser, avant même la Révolution, entre la noblesse et la bourgeoisie parisienne, l'une et l'autre vivant désormais en symbiose et se confondant lors de mariages communs<sup>2</sup>.

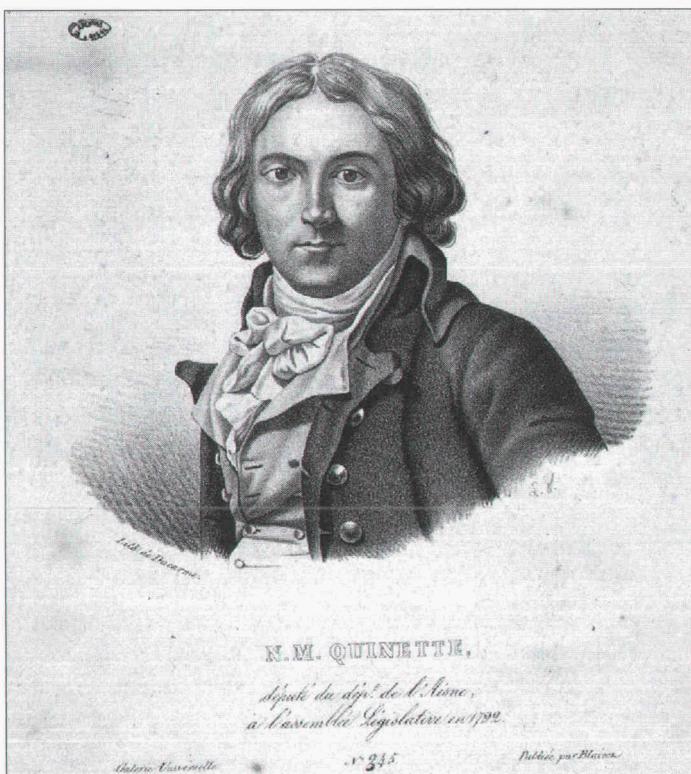


Fig. 1. Portrait de Nicolas Quinette. Arch. dép. Aisne, 5 Fi Quinette 1.

Nicolas-Marie naquit à Paris le 17 septembre 1762<sup>3</sup>, de Jean Quinette et de Marie Henriette-Pétronille Calais, née le 9 janvier 1744 à Fléry-la-Rivière (Marne). Le couple possédait des propriétés dans le Soissonnais, région dont était originaire la mère. Nous ne disposons pas de précisions concernant le père, mort vers 1796, mais nous savons que sa mère vécut longtemps et ne décéda que le 14 septembre 1836, à Soissons, à l'âge de 92 ans. Le garçon aurait passé son enfance dans la maison du grand-père maternel, Nicolas Calais<sup>4</sup>, magistrat,

1. Arch. dép. Aisne, fonds Hennequin, J 1399, dossier « Quinette ».

2. La noblesse parisienne réclamait à cette époque de pouvoir obtenir le statut de « bourgeois ».

3. Selon d'autres sources, il serait né soit le 13 soit le 16 septembre ; certains auteurs écrivent aussi qu'il aurait vu le jour à Soissons, ce qui paraît fort peu probable.

4. Nicolas Calais, né à Soissons le 16 juillet 1717, décédé dans cette ville le 10 novembre 1802 dans la paroisse Saint-Léger ; il était l'époux de Marie-Marguerite Petit.

avant-dernier maire de Soissons sous l'Ancien Régime et seigneur de Rochemont, qui n'eut qu'un seul enfant, la propre mère de Nicolas-Marie. Il aurait reçu des « études soignées »<sup>5</sup>, plus particulièrement en droit.

Tous ses contemporains s'accordèrent pour signaler la beauté des traits de son visage, et notamment une grande experte en la matière, Suzanne Giroust, qui en donna une description enthousiaste : « Je vois entrer un jeune homme beau, grand, bien fait. Oh ! pour le coup, un air sentimental ; et quoiqu'il eût l'œil beaucoup plus qu'à la Montmorency, cela ne lui messayait pas »<sup>6</sup>. Ce léger « strabisme de Vénus », loin de le défigurer, ajoutait à son charme : « Quinette, d'une figure assez agréable, quoiqu'il fût un peu louche ; d'une tournure qui, dans sa jeunesse, était plus agréable encore ; doué d'un esprit gracieux, bien que superficiel, de connaissances plus variées que profondes, de mœurs douteux, de formes élégantes, de manières du meilleur goût et d'un ton parfait... »<sup>7</sup>. Comme Saint-Just, il sut certainement mettre à profit son aspect physique agréable pour se rendre populaire dans des temps où l'opinion publique découvrait les tribuns et leur puissance de séduction. Car, à cette époque, la beauté était un atout considérable pour toute réussite, et Quinette, s'il possédait « toutes les formes d'Hercule, avait les grâces d'Adonis. À son aspect, tout le monde put lire son succès ! »<sup>8</sup>.

Il fut reçu avocat au Parlement de Paris, peut-être en mai 1790. À cette époque, « M. Quinette avait été fort riche ; mais sa mère venait de perdre quarante mille écus de rente par des banqueroutes qu'elle avait éprouvées ; ce qui l'avait fait revenir chez son père à Soissons »<sup>9</sup> où il exerça quelque temps comme notaire. Ne nous méprenons pas à ce sujet, ce serait une grande erreur de voir le jeune Quinette besognant péniblement dans une étude poussiéreuse, en train de rédiger des testaments et autres actes : en réalité, les notaires de l'époque, en tout cas ceux issus d'une condition sociale élevée, étaient plus des hommes de

5. Bibl. mun. Soissons, *Discours prononcé par Jean Debry lors des obsèques de Nicolas Quinette le 14 juin 1814*, registre III de la collection Perrin. Le discours figure également, dans son intégralité, dans l'ouvrage de l'abbé Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, t. X, Imprimerie de l'Argus soissois, Soissons, 1895, p. 175-180. Ce texte était jusqu'à présent le plus important ouvrage biographique sur Nicolas Quinette qui, par ailleurs, est cité de façon plus ou moins succincte dans plusieurs dictionnaires.

6. *Illyrine, ou l'écueil de l'inexpérience*, par Giroust de Morency, Paris, an VII, t. I, p. 257. L'auteur de ce roman autobiographique est en fait Suzanne Giroust, épouse Nicolas Quinet, fille d'un laboureur de Mortefontaine (Aisne), une mondaine assez célèbre de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son ouvrage, écrit en la forme épistolaire, en vogue à l'époque, contient plusieurs lettres que l'auteur attribue à Quinette. Sur les rendez-vous galants entre Quinette et Suzanne dans le village de Hautefontaine, voir l'article de Julien Sapori « Suzanne Giroust, une libertine à Hautefontaine », *Annales historiques compiègne*, n° 83-84, automne 2001, p. 43.

7. *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, t. XLVI, Paris, Belin Mandar libraires, 1838, article « Quinette ». Cet article a été rédigé par le comte Armand d'Allonville, Soissois, fervent royaliste, qui déclarait avoir connu personnellement Quinette à la veille de la Révolution.

8. G. de Morency, *op. cit.*, t. I, p. 270.

9. *Ibid.*, p. 260.

finance que des hommes de loi, comme l'indique Sébastien Mercier, qui les décrit ainsi : « Véritables Protées [...], remueurs d'argent, agioteurs. [...] Le métier est devenu si bon que, depuis le premier bourgeois jusqu'au dernier, c'est à qui enfermera son enfant dans l'étude d'un notaire »<sup>10</sup>.

A la veille de la Révolution, le jeune Quinette menait une vie insouciante à Soissons. Il montait à cheval, allait à la chasse, et assistait assidûment aux soirées et réceptions données par l'élite sociale soissonnaise, qu'il s'agisse de l'aristocratie ou de la « bourgeoisie à talent » si nombreuse dans cette petite capitale provinciale. Il fréquentait notamment l'entourage du comte d'Egmont<sup>11</sup> et du comte d'Allonville mais, plus particulièrement, la maison de M. Bertrand Quinquet dont la jeune et séduisante femme, Suzanne Giroust, deviendra bientôt sa maîtresse. A cette époque, ses opinions politiques étaient tout à fait conformistes, le comte d'Allonville affirmant même qu'il avait rédigé une brochure royaliste qui ne nous est pas parvenue<sup>12</sup>.

## L'enracinement dans l'Aisne

La Révolution bouscula soudainement la petite vie douillette de notre héros. Un décret du 4 mars 1790 ayant formé le département de l'Aisne, il s'agissait à présent d'en choisir le chef-lieu. L'Assemblée constituante n'était pas parvenue à trancher entre les deux villes candidates : contre Soissons, souhaitant demeurer une capitale provinciale, Laon pouvait se prévaloir de sa situation centrale. La décision finale fut remise à l'assemblée électorale de l'Aisne dont les 630 membres se réunirent du 17 au 26 mai 1790 dans la ville neutre de Chauny. Avec Saint-Just, Jean-Jacques Fiquet, Nicolas Quinquet et d'autres, Quinette était favorable à Soissons et défendit avec animosité la cause de sa ville : « Balancerez-vous entre Laon, qui possède déjà un établissement considérable<sup>13</sup> qu'il ne peut pas perdre, et Soissons qui perd tout si le chef-lieu lui est enlevé ? Dites un mot, Messieurs, et faites servir le luxe de l'ancienne administration à la fortune publique. Dites un mot et changez l'hôtel de l'Intendance en la maison commune du département ! »<sup>14</sup>. Finalement Laon fut choisie par 411 voix contre

10. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782, t. I, p. 143. Protée : dieu mythologique ; par extension, toute personne qui change facilement d'aspect et qui joue toute sorte de personnages.

11. Le comte Casimir Pignatelli d'Egmont (1727-1801) était né à Braine (Aisne). Grand d'Espagne et comte de Braine, il disposait d'une énorme fortune qui ne le dispensa pas de mener une brillante carrière militaire. Député de la noblesse du bailliage de Soissons et président des trois ordres en 1789, il émigra en 1792 et prit le commandement en second de l'armée des Princes.

12. « La monarchie existait, on ne prévoyait point sa chute ; il [Quinette] se montrait donc royaliste, et une brochure, dont il voulut bien me soumettre le manuscrit avant de la publier, portait entièrement ce caractère. J'imagine qu'il chercha plus tard à en faire disparaître jusqu'aux moindres traces » (comte Armand d'Allonville, rubrique « Quinette », *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, *op. cit.*, t. XLVI).

13. Il s'agissait de casernes.

14. Cité par Robert Attal, *Le Soissonnais dans tous ses états*, Éd. Ville de Soissons, 1992, p. 45.

seulement 37 en faveur de sa rivale. Mais cette défaite ne porta pas préjudice à la carrière politique de Quinette qui était parvenu à se faire remarquer pour ses talents oratoires.

Cette même assemblée de Chauny procéda le 23 mai 1790 à l'élection des administrateurs du département qui devaient constituer l'assemblée délibérante. Les quarante élus étaient sociologiquement très homogènes : vingt-quatre (parmi lesquels figurait Quinette) étaient des hommes de loi, huit étaient des laboureurs et deux seulement des artisans. A leur tête, un exécutif appelé « directoire » était chargé de veiller à l'application dans le département des décisions de la Constituante et également de contrôler et stimuler le travail des municipalités, notamment dans le domaine fiscal. Les sept membres du directoire de l'Aisne furent désignés le 2 juillet 1790 : avec Quinette, âgé seulement de 28 ans, élu en cinquième position avec 34 voix sur 35 votants, nous trouvons Guillot, Wignier, Fiquet, Lelarge, Dufresne et Blin. Dans cette nouvelle assemblée qui découvrait au jour le jour ses règles de fonctionnement, Quinette s'imposa rapidement comme une des personnalités les plus marquantes, présidant à plusieurs reprises le directoire du département ou l'assemblée électorale.

Pendant l'été 1790, l'ambiance générale était à la concorde et à l'optimisme, la Révolution semblait désormais accomplie et toutes les difficultés surmontées. A l'instar de Paris, les nouvelles autorités organisèrent dans chaque ville des cérémonies commémorant le premier anniversaire de la prise de la Bastille : défilés, banquets et arbres de la liberté mettaient en scène un peuple paraissant unanime. Quinette aurait-il été profondément marqué par ces commémorations qu'il essayera par tous les moyens de remettre à l'ordre du jour lorsqu'il sera nommé ministre de l'Intérieur en 1799 ?

## Membre de l'assemblée législative

La Constituante se sépara le 3 septembre 1791, après avoir décidé que les membres de la future Assemblée législative ne pourraient être issus de ses rangs. Les élections furent organisées selon les règles du suffrage censitaire, écartant de la vie politique les « citoyens passifs », c'est-à-dire les pauvres, qui componaient la majorité de la population. Dans le département de l'Aisne, la dernière phase des élections se déroula à partir du 4 septembre 1791 dans la cathédrale de Laon : une fois de plus, les gros bataillons de l'assemblée électorale étaient composés d'hommes de loi et de propriétaires terriens.

Présidée par Quinette, l'assemblée électorale départementale choisit ses douze députés le 8 septembre 1791<sup>15</sup> : avec Quinette, furent élus des hommes qui

15. Le suffrage électoral censitaire était particulièrement complexe. Les « citoyens actifs », payant des impôts équivalents à trois journées de travail au moins, se rassemblaient au chef-lieu de canton et choisissaient parmi eux le 1 % d'« électeurs » (qui devaient payer des impôts équivalents au moins à dix jours de travail). Ces électeurs étaient convoqués au chef-lieu de département et désignaient les députés à la Législative parmi ceux qui payaient des impôts équivalents à 51 livres.

jouèrent par la suite un rôle particulièrement actif dans la vie politique locale et nationale, tels que Jean-François Belin<sup>16</sup>, Prosper-Hyacinthe Carlier<sup>17</sup>, Jean Debry<sup>18</sup>, Jean-Jacques Fiquet<sup>19</sup> et Pierre Loysel<sup>20</sup>, mais également d'autres qui quitteront bientôt et définitivement la scène publique : Louis-François Bernier, Guillaume Ducreux, Jean-Étienne Fache, Louis-Jean Joly, François Lobjoy et François-Louis-Jérôme Prudhomme. Retenons le nom de Jean Debry : lié à Quinette par une profonde amitié, les deux hommes connaîtront un destin politique très semblable jusqu'à leur exil en Belgique.

Soissons avait élu deux députés, Quinette et Fiquet. Lisons le récit de cette élection fait par Suzanne Giroust, en ayant bien présent à l'esprit que son mari (Quinquet) et son amant (Quinette) concourraient tous les deux pour le même poste ! Une de ses amies lui écrit : « [...] il n'est que trop vrai que ton mari n'a cessé de faire des sottises depuis qu'il est ici : il a prétendu que Quinette et ses amis l'avaient reçu froidement, et il s'est, dit-il, jeté à corps perdu dans la cabale de Fiquet : celui-ci a voulu passer le premier, et après il lui a promis le succès pour lui ; mais bientôt, enivré de son triomphe, il oublia son plus zélé partisan.

16. Jean-François Belin (1740-1807). Né à Berthénicourt (Aisne), ce cultivateur, député à l'Assemblée législative puis à la Convention, fut un personnage très discret et politiquement modéré. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, pour la détention et pour la mort en cas d'invasion, ainsi que pour le sursis. Il était cousin par alliance de Camille Desmoulins.

17. Prosper-Hyacinthe Le Carlier (1755-1849). Né à Coucy-le-Château (Aisne). À la veille de la Révolution il était maire et lieutenant-général au bailliage de sa ville natale. Président du directoire et du tribunal du district de Chauny, il fut élu député de l'Aisne à l'Assemblée législative où il siégea parmi les modérés. Nommé conservateur des hypothèques puis président de l'administration centrale de l'Aisne, il fut destitué de ce poste après le 18 fructidor. Après le coup d'État du 18 Brumaire, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de l'Aisne d'où il passa, en 1806, président du canton de Coucy-le-Château. A la chute de l'Empire, il se retira de la politique.

18. Jean-Antoine Debry ou De Bry (1760-1834). Né à Vervins (Aisne), cet ancien avocat et président du grenier à sel fut élu administrateur au Conseil général de l'Aisne puis député à l'Assemblée législative et à la Convention. Il prit une part active lors des événements du 10 août 1792 et au procès du roi vota pour l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Membre du Comité de sûreté générale puis du Conseil des Cinq-Cents, il siégea par la suite au Tribunal. Rallié à Bonaparte après le 18 Brumaire, il fut nommé préfet du Doubs de 1801 à 1814, puis baron de l'Empire en 1808, ce qui ne l'empêcha pas de se rallier à Louis XVIII dès 1814 ; lors des Cent-Jours il offrit ses services à Napoléon. Banni en 1816, il se réfugia en Belgique et ne rentra à Paris qu'en 1830. Auteur d'un *Éloge de Mirabeau*.

19. Jean-Jacques Fiquet (1747-1824). Né à Soissons (Aisne), avocat dans sa ville natale, procureur-syndic du district de Soissons, fut élu député à l'Assemblée législative puis à la Convention, où il joua un rôle très effacé. Dans le procès du roi, il vota contre l'appel au peuple, pour la détention et le bannissement une fois la paix revenue ainsi que pour le sursis. Membre du Conseil des Cinq-Cents, commissaire du Directoire près les tribunaux de l'Aisne, après le 18 Brumaire il quitta la vie politique et rentra à Soissons où il exerça la profession d'avocat.

20. Pierre Loysel (1751-1813). Né dans la Manche, cet ingénieur dans les fabriques de verrerie de Saint-Gobain fut élu vice-président du district de Chauny puis député à l'Assemblée législative et à la Convention. Modéré, lors du procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, pour la mort avec sursis jusqu'à l'acceptation de la Constitution et pour le sursis. Élu au Conseil des Anciens, il occupa par la suite plusieurs fonctions administratives.

Quinette était resté étayé, et il y a mille à parier que ce sera lui à qui restera la pomme »<sup>21</sup>.

Quinette eut effectivement « la pomme », mais ce n'était qu'un hors d'œuvre pour ce gourmand désormais assuré d'une destinée nationale. Il s'installa à Paris, rue Saint-Honoré, près du Palais Royal, dans un appartement qui, s'il lui avait appartenu, « serait le plus beau du monde »<sup>22</sup>. Dès la première séance, le 1<sup>er</sup> octobre 1791, Quinette « fut un des membres le plus zélé du côté gauche »<sup>23</sup> de l'assemblée. Il garda le silence pendant les premiers mois de la session, mais le 9 février 1792, il intervint à la tribune pour demander le séquestration des biens des émigrés ; la motion fut approuvée à la quasi-unanimité. Craignant que le roi n'oppose son droit de veto à cette mesure, le 10 mars 1792, il appuya la proposition de son collègue François Lamarque qui voulait que le décret du séquestration ne soit pas soumis à la sanction royale : cette fois-ci encore, l'assemblée approuva.

Cette décision, à laquelle Quinette avait donné une impulsion essentielle, constituait un véritable tournant dans le déroulement de la Révolution car elle jetait les bases d'une nouvelle légitimité économique et politique. Fouché l'expliqua très clairement, en l'analysant en termes que certains pourraient définir comme « marxistes » : « Remarquons d'abord un fait qui servira de clef aux événements qui vont suivre ; car ces événements tiennent du prodige. Les dissidents royalistes, les contre-révolutionnaires, faute d'éléments disponibles de guerre civile, se voyant déboutés d'en avoir les honneurs, eurent recours à l'émigration, ressource des faibles. Ne trouvant aucun appui au dedans, ils coururent les chercher au dehors. A l'exemple de ce qu'avaient fait toutes les nations en pareil cas, la nation voulut que les propriétés des émigrés lui servissent de gage sur le motif qu'ils s'étaient armés contre elle, et voulaient armer l'Europe. Mais comment toucher au droit de propriété, fondement de la monarchie, sans saper ses propres bases ? Du séquestration, on en vint à la spoliation ; dès lors, tout s'écroula : car la mutation des propriétés est synonyme de la subversion de l'ordre établi »<sup>24</sup>. Cette « mutation des propriétés » devait donner à la Révolution sa signification essentielle, en jetant les bases d'une nouvelle classe dirigeante qui asseyait désormais

21. G. de Morency, *op. cit.*, t. II, p. 323. Ces lettres de Quinette à Suzanne semblent véridiques, comme l'indique Charles Nodier dans une note en bas de page de son ouvrage *Portraits de la Révolution et de l'Empire* (Paris, Éd. Tallandier, 1988, p. 91) qui se réfère manifestement à Illyrine : « Leurs romans, assez mal écrits, et fort suspects pour l'histoire, ne manquent pas d'un certain intérêt anecdotique et plusieurs des lettres qui y sont rapportées ont été en autographe dans mes mains. »

22. *Ibid.*, p. 345.

23. A. Robert et G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, 1889-91*, p. 219, article « Quinette ». Par contre, selon le comte Armand d'Allonville, qui semble bien plus décidé à régler des contentieux personnels qu'à écrire l'histoire objectivement, il aurait été à cette époque fervent orléaniste (*Dictionnaire de la conversation et de la lecture, op. cit.*, article « Quinette »).

24. Joseph Fouché, *Mémoires*, présentation par Michel Vovelle, Paris, Éditions de l'Imprimerie nationale, 1993, p. 55. Après avoir longtemps hésité sur la véracité de ces *Mémoires*, aujourd'hui les historiens tendent à penser qu'elles ont été au moins largement inspirées par Fouché lui-même, notamment lors de son exil à Trieste, à la fin de sa vie.

sa force et sa légitimité dans la possession des propriétés foncières enlevées aux anciens ordres privilégiés ; de façon très significative, Quinette avait été son héraut.

Pour être définitif, ce bouleversement économique devait être sanctionné politiquement. Le roi et l'Assemblée législative se livraient un combat sans merci et il était essentiel pour les jacobins de désarmer le monarque, le privant notamment de sa Garde constitutionnelle. L'Assemblée décréta donc la dissolution de ce corps, mais son chef, le duc de Brissac, maréchal de France, fit prêter serment à ses hommes de suivre le roi partout où il se rendrait. Le 31 mai 1792, le député Chabot ayant demandé que de Brissac soit mis en accusation, Quinette l'appuya et la motion fut adoptée. L'acte d'accusation fut immédiatement porté et de Brissac incarcéré à Orléans ; il sera exécuté le 9 septembre 1792 lors de son transfert à Versailles.

Il ne semble pas que Quinette ait eu un rôle particulièrement actif lors des événements du 10 août 1792 qui consacrèrent, de fait, la chute de la royauté. Toutefois, dès le lendemain, la nouvelle parvint à Sedan où La Fayette, chef des armées du nord, souleva les autorités municipales du district et du département des Ardennes en faveur du roi ; il envoya également aux généraux Dillon et Dumouriez l'ordre de marcher sur Paris. Des commissaires furent aussitôt envoyés pour ramener La Fayette à l'obéissance, mais le général les fit arrêter et emprisonner. Le 17 août, l'Assemblée chargea donc de cette périlleuse mission trois nouveaux commissaires, Baudin, Isnard et Quinette, qui décrétèrent d'accusation La Fayette ; ce dernier, après avoir essayé en vain de soulever l'armée, passa à l'ennemi le 19 août et fut aussitôt arrêté par les Autrichiens.

Après la chute de Louis XVI, Quinette fut nommé membre de la commission extraordinaire chargée de surveiller et de diriger le nouveau gouvernement : au nom de cette commission, il fit décréter que la famille royale serait logée à l'Hôtel de la chancellerie, sous la surveillance d'une garde à la disposition du maire et que, jusqu'à la réunion de la Convention, il serait accordé un fonds annuel de 500 000 livres, payables par semaine, pour les dépenses de la famille royale.

## La vie mondaine

Quinette marqua les esprits de son époque, pourtant pas très prudes, par sa passion, que certains diront immodérée, pour les mondanités. Nous avons déjà parlé de la liaison qu'il eut avec une grande courtisane de l'époque, la belle et sulfureuse Suzanne Giroust<sup>25</sup>, dont le mari, Bertrand Quinquet, avait également entrepris une carrière « révolutionnaire », mais toutefois moins brillante que

25. Voir l'article de Robert Attal, « Suzanne Giroust, une courtisane littéraire sous la Révolution », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. XLIV, 1999, p. 193.

celle de son rival, car il ne parviendra qu'au poste, relativement modeste, de procureur-syndic du département de l'Aisne.

Toutefois, ces mondanités provinciales étaient peu de chose face à la déferlante de promenades galantes, banquets, soirées théâtrales et autres plaisirs que la capitale, en pleine révolution, offrait à des hommes politiques arrivés soudainement aux sommets de la pyramide sociale et soucieux de se distraire des menaces terribles qui planaient sur eux. Tous savaient qu'ils vivaient au pied de la guillotine, et qu'un rien pouvait les faire basculer dans le néant en quelques jours ; et avec cynisme, ils se répétaient les mots prononcés par Danton quelques instants avant sa mort : « J'ai bien joui de la Révolution... allons dormir ! » Une des ces bandes de paillards, la plus emblématique, était celle qui se retrouvait à Clichy, dans la villa de Barrère, et qui réunissait autour de ce dernier, Vadier et Vouland et le conventionnel de l'Aisne, André Dupin.

Quinette faisait partie d'une autre « bande » de jouisseurs également très célèbre, avec Fabre d'Églantine, Hérault de Séchelles et leurs maîtresses, Suzanne Giroust (dite Illyrine) et Sainte-Amarante. Les trois jeunes hommes n'avaient certes pas la fibre du révolutionnaire vertueux dont Robespierre se fera l'apologiste à partir de février 1794 : pressés de vivre, ils préféraient, selon les mots de Hérault de Séchelles, vivre « en un jour pour dix années ! » Signe de la « célébrité » de ce groupe de libertins, Charles Nodier attribua au conventionnel Pierre Minvielle, enfermé le 30 octobre 1793 à la Conciergerie avec d'autres girondins, tous en l'attente de leur exécution, la phrase suivante : « Qui nous empêcherait plus longtemps, [...] de prendre place à un repas délectable, à un repas digne, s'il en fût jamais, des voluptueuses soirées d'Hérault de Séchelles, de Quinette et de Danton avec la brune Gabrielle et Illyrine l'évaporée ? »<sup>26</sup>.

## Membre de la Convention

Le dimanche 2 septembre 1792, les électeurs de l'Aisne se réunirent à Soissons, dans la cathédrale Saint-Gervais, pour élire les députés du département à la Convention ; des consignes venant de la capitale avaient demandé aux électeurs d'écartier du vote les citoyens qui avaient protesté contre l'arrestation du roi, réservant ainsi l'élection aux seuls révolutionnaires résolument radicaux<sup>27</sup>. « Par un reste d'habitude »<sup>28</sup>, comme l'a écrit l'abbé Pécheur, l'assemblée s'ouvrit par une messe du Saint-Esprit, mais rapidement l'actualité révolutionnaire prit le dessus, les émeutiers du camp de Soissons traînant sur les marches de la cathédrale les restes mutilés d'un sergent soupçonné d'espionnage qu'ils venaient

26. Charles Nodier, *op. cit.*, p. 91. Suzanne Giroust nous confirme également les liens étroits qui unissaient les « fêtards » Quinette et Hérault de Séchelles ; tellement étroits que la belle Suzanne, hésitante devant de telles beautés viriles, finit par passer du lit de l'un à celui de l'autre !

27. Les élections devaient se faire au suffrage universel à deux degrés, mais 90 % des Français ne votèrent pas, par hostilité, peur ou indifférence.

28. Abbé Pécheur, *op. cit.*, t. IX, p. 2.

d'abattre. C'est dans ce contexte d'extrême tension qu'on commença par élire le bureau, qui se composa de l'ex-cordelier Mézurolles, membre de la municipalité de Soissons, en qualité de président, de Quinette, vice-président, de Pottofeux, secrétaire, et de Saint-Just, vice-secrétaire. A l'issue des opérations de vote, Quinette fut élu député de l'Aisne, en première position, avec 525 voix sur 600 ; suivirent Debry, Beffroy<sup>29</sup>, l'Américain Thomas Paine<sup>30</sup>, Saint-Just, Belin, Petit<sup>31</sup>, Condorcet, Fiquet, Le Carlier<sup>32</sup>, Loysel, Dupin<sup>33</sup> ; les suppléants élus furent Pottofeux, Dormay, Fouquier d'Hérouël et Boucheron<sup>34</sup> – ce dernier remplacera peu après l'Américain Payne lequel avait opté pour le département du Pas-de-Calais où il avait été également élu. Sieyès, qui avait été élu par plusieurs départements dont l'Aisne, choisit la Sarthe.

La Convention se réunit le 21 septembre et, d'emblée, ses membres débattirent de l'abolition de la royauté. Dans cette ambiance exaltée, Quinette se fit remarquer dès le premier jour par ses positions « en flèche »<sup>35</sup>, tenant un discours particulièrement exalté : « Ici, comme représentant du peuple, j'oublie le passé. Je dois oublier tout ce qui existait avant nous. Ce n'est pas la royauté que nous avons à juger ; c'est Louis XVI, qui a été un

29. Louis Étienne Beffroy (1755-1820). Né à Laon (Aisne), cet officier de carrière fut d'abord député suppléant du département de l'Aisne à l'Assemblée législative puis député à la Convention. Durant le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, pour la mort et pour le sursis. Élu par les départements du Var et des Alpes-Maritimes au Conseil des Cinq-Cents il devint par la suite administrateur de l'hospice militaire de Saint-Denis jusqu'à sa révocation en 1807 à la suite d'une affaire de falsification. Banni comme régicide en 1816, il se réfugia à Liège où il exerça la profession d'avocat.

30. Thomas Paine (1737-1809). Cet Américain est l'auteur d'un ouvrage intitulé *The Rights of Man* (1791-1792) dans lequel, prenant la défense de la Révolution, il répondait à Burke (*Réflexions sur la Révolution française*, 1790). Paine se réfugia en France et fut élu à la Convention ; il vota contre la mort du roi, fut exclu de la Convention et emprisonné. En 1802, il partit pour les États-Unis.

31. Michel-Edmé Petit (1739-1795). Né à Paris, chirurgien, il fut élu député de l'Aisne à la Convention où il siégea dans les bancs de la Gironde. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis.

32. Marie-Jean-François-Philibert Le Carlier (1752-1799). Né à Coucy (Aisne), maire de Laon sous l'Ancien Régime, secrétaire du roi, député du tiers aux États généraux puis à la Convention, président du district et du tribunal de Chauny. Lors du procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Élu par l'Aisne au Conseil des Anciens, il fut nommé ministre de la Police en 1799. Le 10 thermidor il fut de ceux qui assistèrent, place de la Concorde, à l'exécution des robespierristes et plus particulièrement de Saint-Just, élu député comme lui à Saint-Gervais.

33. Antoine Dupin (1758-1829). Né en Champagne, fut d'abord domestique d'un fermier général puis employé dans les fermes du Soissonnais avant d'embrasser avec enthousiasme la Révolution. Député à la Convention, il se fit remarquer pour sa hargne contre les anciens fermiers généraux qu'il contribua à faire condamner et guillotiner.

34. Augustin-François Boucheron (ou Bouchereau) (1756-1841). Né dans l'Indre, député de l'Aisne à la Convention, lors du procès du roi il vota pour la mort et le sursis. Fut chargé par la suite de plusieurs missions ponctuelles et poursuivit une carrière administrative sous le Consulat et l'Empire.

35. Selon les mots de Jean Tulard dans « Quinette », *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 2<sup>ème</sup> éd., 1999.

instant sur le trône et a manqué de faire périr la nation, la liberté et l'égalité ! »<sup>36</sup>.

Conformément aux vœux de Quinette, une fois le régime républicain adopté, la Convention s'attaqua au procès de « Louis Capet ». Les députés de l'Aisne s'étaient-ils concertés ? Ce qui est certain, c'est que Saint-Just d'abord, et Quinette ensuite, jouèrent un rôle essentiel dans la surenchère. Après le fameux discours de Saint-Just du 13 novembre (« [...] on ne peut guère gouverner innocemment : la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur »), le 6 décembre, Quinette prit à son tour la parole. Ses mots furent extrêmement durs, et annonçaient clairement, avant même que les députés soient éclairés par les débats du procès, son intention de réclamer la peine de mort : « L'insurrection du dix août a renversé ce pouvoir liberticide. Louis XVI devait être immolé au même instant sur les marches du trône ; le tyran eut l'insolence de se réfugier dans le temple de la liberté ; il y trouva un asile sacré, et dès lors Louis fut regardé comme un coupable réservé à la justice nationale. [...] Nous aurons assez fait, si nous résistons aux superstitions royales qui avilissent encore les hommes qui osent se dire républicains. Ils ne veulent pas, si Louis est jugé coupable, qu'il subisse la peine de mort. N'est-ce pas vouloir consacrer de nouveau cette maxime funeste que la personne du roi est sacrée ? La peine de mort est établie par les lois pénales, elle est applicable à des crimes moins grands que ceux dont Louis est accusé. [...] Plus de faveurs, plus de priviléges pour les rois, même dans leurs jugements ; un roi, un tyran doit craindre à chaque instant le poignard de l'homme libre, la massue du peuple ou le glaive de la loi »<sup>37</sup>. La Convention adopta la proposition du député et approuva ainsi ce qui devait passer à l'histoire comme étant le « décret Quinette » qui mettait l'ancien roi en accusation, ne lui laissant que deux jours pour préparer sa défense, sans l'assistance d'aucun avocat et sans la possibilité d'accéder aux pièces à charge.

Le 12 décembre, la Convention débattit sur le point de savoir si le roi pourra ou pas être assisté d'avocats. Les Montagnards s'y refusèrent en invoquant la stricte application du « décret Quinette », mais finalement la requête fut acceptée. Aussitôt, le 15 décembre, Quinette voulut faire déterminer les limites dans lesquelles les défenseurs de Louis XVI seraient tenus de se borner, mais cette proposition par trop liberticide fut rejetée par l'assemblée.

Le 4 janvier, avec 423 députés contre 287, il vota contre l'appel au peuple, car, selon son point de vue, le peuple ne pouvait exercer le pouvoir judiciaire.

Le 15 janvier, il se prononça avec 707 autres députés (sur 749 présents) en faveur de la culpabilité du roi ; le même jour, avec 423 députés, il vota contre la ratification du jugement par les assemblées primaires. Enfin, le 16 janvier, eut lieu le scrutin décisif : à la question « Quelle peine Louis, ci-devant roi des

36. Commentaire du *Dictionnaire des girouettes, ou nos contemporains peints par eux-mêmes*, auteur anonyme, 2<sup>e</sup> édition, Paris, A. Eymery, 1815 : « Il paraît que le citoyen Quinette, devenu pair de France le 4 juillet 1815, oublia encore le passé. »

37. Abbé Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, t. IX, *op. cit.*, p. 7-10.

Français, a-t-il encourue ? », Quinette fit partie des 361 députés qui, à la majorité d'une seule voix, votèrent pour la peine de mort. A tour de rôle, chaque député était monté à la tribune et avait motivé son choix ; son tour venu, Quinette avait déclaré : « Au moment où je vais me prononcer avec rigueur, mais avec justice, sur le sort de Louis, je prends l'engagement solennel de juger avec la même sévérité ceux qui, comme Louis, usurperaient ou voudraient usurper les droits du peuple. Au nom de la Déclaration des droits qui veut que la loi soit égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ; en conséquence de la déclaration unanime de la Convention nationale portant que Louis Capet est coupable ; conformément à la section 1<sup>ère</sup> de la 2<sup>nde</sup> partie du code pénal, qui établit la peine de mort pour les crimes et attentats contre la chose publique ; je reconnais que Louis Capet a encouru la peine de mort. »

Le 19 janvier, les députés se prononcèrent sur un éventuel sursis qui fut refusé par 380 voix contre 310. En conclusion, sur les douze députés de l'Aisne, seuls Quinette, Le Carlier et Saint-Just réclamèrent le plus sévère des jugements à l'encontre du roi, à savoir à la fois la mort, le refus du sursis et le refus de l'appel au peuple<sup>38</sup>. Sieyès vota comme Quinette, mêlant sa voix aux régicides les plus impitoyables qui, dès ce moment, créèrent une sorte de « fraternité », liée par un destin qui leur interdisait désormais tout retour en arrière.

Le 10 mars 1793, le député Barère déplora la carence de l'autorité centrale, la Convention étant confrontée journellement à la puissance de la Commune de Paris et à ses cortèges de pétitionnaires qui terrorisaient les députés, tandis que le Conseil exécutif, c'est-à-dire le gouvernement, demeurait impuissant dans son action ; il était indispensable de créer un pouvoir centralisateur dominant tous les autres. Dans le cadre de ces débats, le 11 mars 1793, Quinette combattit la proposition visant à choisir les ministres au sein de l'Assemblée, mais proposa le 22 la constitution d'un Comité de sûreté générale, ce qui revenait à peu près au même. Bien que l'idée fût en quelque sorte « dans l'air du temps », il peut être considéré, de ce fait, comme l'un des pères spirituels du gouvernement révolutionnaire se caractérisant par le fait que tous les pouvoirs étaient réunis entre les mains de la Convention, le Comité de sûreté générale qui en était directement issu, englobant les missions dévolues auparavant aux Comités diplomatiques, de la guerre et des finances. C'est sur sa proposition, appuyée et développée par Henri-Maximin Isnard<sup>39</sup>, que, le 23 mars 1793, la Convention décréta la transformation du Comité de défense générale, hérité de l'Assemblée législative, en

38. Les régicides reçurent le soutien de plusieurs membres du Conseil général de l'Aisne, et notamment du procureur-général-syndic Pottofeux ainsi que Caigned, Herbon, Bégny, Aubry du Boschet, etc. Pour sa part, Hérault de Séchelles, en mission dans le département du Mont-Blanc, ne put prendre part au vote mais adressa à ses collègues conventionnels une missive dans laquelle il se prononçait pour la peine de mort sans appel au peuple.

39. Henri Maximin Isnard (1755-1825). Cet ancien propriétaire d'une manufacture de soie et savon était connu à la Convention pour ses propos jusqu'au-boutistes. Concernant le problème de la responsabilité gouvernementale, il avait déclaré : « La responsabilité des ministres, c'est la mort. » Il siégea au Conseil des Cinq-Cents.

Comité de salut public, qui fut définitivement organisé le 6 avril suivant, et dont il fit partie à compter du 26 mars. Cette nomination fut-elle facilitée par le fait que Jean Debry<sup>40</sup>, son ami député de l'Aisne, venait d'être élu, le 21 mars, président de la Convention ?

Entre-temps, le 20 mars 1793, avec les députés Beffroy, Debry et Condorcet, il annonça au Conseil permanent de Laon l'arrivée de deux représentants de la Convention, Saint-Just et Jean-Louis Deville, investis de pouvoirs très étendus et ayant comme mission de ramener l'ordre et hâter la levée de 300 000 soldats<sup>41</sup> ; ils venaient de Soissons, où ils s'étaient établis le 15 mars et avaient essayé de ranimer, non sans difficulté, l'enthousiasme des Soissois pour la guerre révolutionnaire. A la dernière minute, les deux représentants décidèrent de poursuivre leur chemin directement pour les Ardennes, où la situation était menaçante.

## Prisonnier des Autrichiens

Si la situation de la république s'affermisait au plan intérieur, elle s'aggravait considérablement aux frontières. L'armée du Nord avait été confiée le 14 août 1792 au général Dumouriez, en remplacement de La Fayette. Dumouriez était parvenu à insuffler un nouvel élan aux troupes qui, sous ses ordres, avaient emporté les batailles de Valmy et Jemmapes puis occupé la Belgique ; mais la roue de la fortune avait tourné et, vaincu en mars 1793 à Neerwinden, Dumouriez fut soupçonné de vouloir livrer à l'ennemi les places de Lille, Condé et Valenciennes. La Convention lui ayant ordonné de venir rendre compte de ses agissements, le général refusa. Désormais consciente du péril qui la menaçait, le 30 mars 1793, la Convention adopta un décret prévoyant de « suspendre et faire arrêter tout généraux, officiers militaires, quels qu'ils soient, fonctionnaires publics ou autres citoyens qui leur paraîtront suspects ; de les faire traduire à la barre et d'apposer les scellés sur leurs papiers. » Mais le plus difficile restait à faire : il fallait mettre ce décret en exécution en se saisissant de Dumouriez, qui, à la tête de la première armée de France, avait conservé toute sa popularité auprès de ses soldats. Le ministre de la Guerre, Beurnonville<sup>42</sup>, fut chargé de cette diffi-

40. Jean Debry fit partie des neuf premiers membres du Comité de Salut Public, avec Danton et Barère notamment mais, prétextant sa mauvaise santé, il s'excusa et Robert Lindet le remplaça.

41. Conformément à la décision de la Convention du 9 mars 1793, chaque équipe de représentants était chargée de deux départements ; celle de Saint-Just et Deville avait en charge l'Aisne et les Ardennes.

42. Pierre Riel de Beurnonville (1752-1821). Durement mis en cause par Saint-Just qui avait constaté, lors de sa mission dans l'Aisne et les Ardennes, que les magasins militaires (notamment ceux de Soissons) regorgeaient d'équipements alors que les armées se trouvaient dans le dénuement le plus complet, il sauva peut-être sa tête de la guillotine grâce à son arrestation par Dumouriez. Comblé d'honneurs sous l'Empire, il se rallia pourtant aux Bourbons lors de la Restauration et accompagna Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours.

cile mission, avec l'assistance des députés Camus<sup>43</sup>, Bancal<sup>44</sup>, Lamarque<sup>45</sup> et Quinette lequel, une fois encore, comme l'année précédente lors de sa mission dans les Ardennes à l'occasion de la rébellion de La Fayette, se trouvait chargé d'une tâche qui, en cas d'échec, aurait pu déclencher la guerre civile.

Signe de la gravité de la situation, les cinq émissaires quittèrent Paris le soir même à 20 h<sup>46</sup> et arrivèrent le 1<sup>er</sup> avril à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), où se trouvait le quartier général du rebelle. Dumouriez les reçut, entouré de nombreux officiers, tous dévoués à celui qui passait encore pour être le héros de Valmy, et leur confirma qu'il refusait de se rendre à la Convention : « C'est un tribunal de sang et de crimes ; et tant que j'aurai un pouce de fer dans ma main, je ne m'y soumettrai pas ; je vous déclare même que si j'en avais le pouvoir, il serait aboli, étant l'opprobre de la nation ! »<sup>47</sup>. En vain Quinette « s'offrit à l'accompagner, à le couvrir de son corps et à le ramener, faisant les plus grands serments de s'exposer à tous les dangers pour le sauver »<sup>48</sup>. Face au tumulte de la salle qui manifestait bruyamment son soutien au général, le doyen de la commission, Camus, finit par déclarer : « “Vu votre désobéissance à la loi, nous vous déclarons que vous êtes suspendu de vos fonctions.” Les officiers présents s'écrirent : « Suspendu ! Nous le sommes tous ! On veut nous enlever Dumouriez, Dumouriez notre père, Dumouriez qui nous mène à la victoire !» Dumouriez prend la parole : “Allons donc, il est temps que cela finisse ; je vais vous faire arrêter : lieutenant,appelez les hussards. « La porte s'ouvre, vingt-cinq hussards de Barcheny, armés, se précipitent dans la salle ; les officiers d'état-major s'écartent, les commissaires sont entourés. Dumouriez : “ Arrêtez ces messieurs !” »<sup>49</sup>.

43. Armand Gaston Camus (1740-1804). Avocat du clergé, connu pour sa traduction du *Traité des parties animales d'Aristote*, Camus était un fervent janséniste. Député du Tiers État de Paris, il fut élu représentant de la Haute-Loire à la Convention ; il fut également un très éphémère ministre de la Police générale sous le Directoire, durant deux jours, du 2 au 4 janvier 1796. Député au Conseil des Cinq-Cents à son retour de captivité, il termina sa vie en se consacrant à des études d'érudit.

44. Jean-Henri Bancal des Issart (1750-1826). Notaire au Châtelet de Paris, membre du Club des jacobins, il fut élu représentant du Puy-de-Dôme à la Convention. Au procès du roi, il vota pour l'appel au peuple, pour la détention et le bannissement et pour la paix. A son retour de captivité, il siégea au Conseil des Cinq-Cents puis se retira de la vie publique en 1798 tout en poursuivant ses travaux littéraires.

45. François Lamarque (1753-1839). Avocat au Parlement de Paris, député de la Dordogne à l'Assemblée législative puis à la Convention.

46. Ils étaient accompagnés par un secrétaire de la commission, M. Foucaud (secrétaire aux Archives nationales) ; la suite du ministre de la Guerre comprenait un aide de camp, le capitaine du 8<sup>e</sup> hussards Menoire, un secrétaire, M. Villemur, un piqueur, M. Marchant, et un domestique, M. Constant Laboureau.

47. Dumouriez, *Mémoires du général Dumouriez écrits par lui-même*, Londres, 1794, t. I, p. 98-99.

48. *Id.*, p. 99.

49. *Rapports des représentants du peuple Camus, Bancal, Quinette, Lamarque*, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, coll. Portiez de l'Oise, vol. 418, document n° 8, p. 35. Par la suite, Dumouriez tenta en vain d'entraîner son armée sur Paris avant de se réfugier chez les Autrichiens. Il termina sa vie en Angleterre, pensionné par le gouvernement de ce pays.

Les commissaires furent conduits sous bonne garde dans une salle où les rejoignirent bientôt leurs collaborateurs Foucaud, Menoire et Villemur. Au cours de la nuit, ils furent chargés dans leurs voitures et partirent escortés de 200 hussards. Comprenant qu'ils allaient être livrés à l'ennemi, à l'occasion d'une halte, Beurnonville tenta, seul, une sortie en force à l'aide du sabre qu'on lui avait laissé, mais fut rapidement blessé à la jambe et maîtrisé. A la pointe du jour, les hussards de Dumouriez furent remplacés par des dragons autrichiens de la Tour qui les conduisirent à Tournai et, de là, à Mons. Dans cette ville, le général Mack, aide de camp du prince De Saxe-Coburg, vint leur annoncer qu'ils étaient retenus en otage comme garantie de la sauvegarde de la reine et du dauphin.

Le récit fait par Suzanne de ces événements tragiques est à la fois lapidaire et plein d'humour : « Eh bien, Dumouriez plus fin qu'eux, tandis qu'ils faisaient les sénateurs dans la salle d'audience, les a envoyés, sous bonne escorte, saluer l'empereur ! »<sup>50</sup>.

De Mons, les prisonniers furent conduits à Bruxelles où leur arrivée fut saluée par une foule hostile de « gens de toute espèce : prêtres, moines, émigrés, filles publiques, perruquiers. Beaucoup de ces gens-là suivirent les captifs avec des regards menaçants et des gestes tristes »<sup>51</sup> ; vingt-cinq ans plus tard, dans cette même ville, Quinette figurera à son tour parmi les « émigrés » hostiles au régime qui gouvernait la France...

Arrivés à Maestricht le 11 avril, les cinq captifs et leur suite furent enfermés dans la maison des États généraux des Provinces Unies, séparés les uns des autres mais toujours traités convenablement ; disposant d'encre et de papier, ils adressèrent une réclamation à l'empereur d'Autriche contre leur détention qu'ils considéraient contraire aux lois du droit de la guerre, ainsi que plusieurs missives qu'ils tentèrent de faire parvenir à la Convention. Une de celles-ci serait parvenue à destination, grâce au zèle d'un citoyen suisse ; elle aurait dû être publiée mais ne le fut pas, une rumeur accusant Barère et Hérault de Séchelles de l'avoir occultée.

Le 23 mai 1793, ils quittèrent Maestricht et arrivèrent à Coblenz où ils furent accueillis par une foule hostile de sept à huit mille émigrés ; puis le voyage sous bonne escorte se poursuivit vers Cologne, Bonn, Coblenz, Francfort et Wirtzbourg. Dans cette ville, Beurnonville, malade, fut séparé de ses compagnons qui poursuivirent leur chemin jusqu'à Pilsen et Prague. Dans la capitale de la Bohême, les compagnons d'infortune furent séparés : tandis que Camus et Villemur furent amenés à Koeniggratz, en Bohême orientale, les autres furent dirigés en Moravie, Bancal et Conflant-Laboureau à Olmutz, et Lamarque, Foucauld et Quinette au Spielberg.

Ces deux derniers durent se plier d'emblée aux dures conditions de détention de cette redoutable forteresse : contraints de quitter tous leurs effets personnels, ils furent enfermés dans des cellules séparées, avec, comme unique mobilier, un petit grabat couvert d'un peu de paille et une lampe atta-

50. G. de Morency, *op. cit.*, t. III, p. 205-206.

51. *Rapport des représentants du peuple Camus, Bancal, Quinette, Lamarque, op. cit.*, p. 56.

chée au haut du mur. La porte de chaque cellule était garnie de plusieurs verrous et cadenas et la fenêtre condamnée par une grille en fer doublée de grosses barres, tandis que le vernis qui enduisait les vitres empêchait toute vue à l'extérieur. Encre et papier étaient interdits, mais ils purent recevoir quelques livres. On prit également soin de leur communiquer la liste des membres de la Convention nationale ayant voté la mort du roi, dans laquelle figuraient Quinette et Lamarque...

Éprouvé par ces dures conditions de détention, Lamarque tomba malade et demanda en vain à voir ses collègues ou écrire à sa famille. Il décida donc de tenter de leur transmettre un message en gravant sur un des livres une phrase à l'aide d'un clou : « Si je meurs et si tu vis libre, je te recommande ma famille et ma réputation. » Les geôliers faisaient circuler ces livres entre les prisonniers, et huit jours après, on lui en apporta un avec la réponse suivante : « Nos familles sont communes, ta réputation est mienne ; mais notre destinée est de revoir nos concitoyens et de vivre libres. » Elle était de Quinette<sup>52</sup>.

Cette captivité fit de Quinette un personnage populaire, un martyre de la République, et lui permit également de rester à l'écart des complots et épurations que Paris connaissait à l'époque de la Terreur. On peut se demander si, restant en France, il aurait échappé à la guillotine qui, le 5 avril 1794, frappa ses amis de libertinage, Hérault de Séchelles et Fabre d'Églantine<sup>53</sup>. Son sort est à comparer à celui de Pottofeux, autre révolutionnaire de l'Aisne, lequel, arrêté en 1796, se désolait du fond de sa prison : « Mon malheur est peut-être d'avoir rempli une place importante dans un temps où les lois commençaient à devenir sévères... »<sup>54</sup> ; c'était « un temps » où Quinette se trouvait au Spielberg...

Mais sa captivité touchait désormais à sa fin. Un premier projet inspiré par le général Dampierre, successeur de Dumouriez, visant à échanger les cinq captifs contre, semble-t-il, la reine Marie-Antoinette, avait échoué. Début 1795, d'autres négociations étant engagées, les conditions de détention des prisonniers s'améliorèrent et ils furent autorisés à recevoir des lettres, certaines anciennes de deux ans. En effet, la Convention avait entamé des négociations avec l'Autriche pour obtenir la libération de Bernonville, Camus, Bancal, Lamarque et Quinette ainsi que du député Jean-Baptiste Drouet<sup>55</sup> et des agents diplomatiques Maret et Semonville, en échange de la libération de la duchesse d'Angoulême. Un accord définitif fut trouvé plusieurs mois plus

52. *Ibid.*, p. 107 et 109.

53. A cette occasion, Suzanne Giroult fut elle-même arrêtée et emprisonnée.

54. Auguste Matton, « Pottofeux, procureur général syndic du département de l'Aisne », *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, 4<sup>e</sup> série, t. III, 1879-1880, p. 307.

55. Il s'agissait bien du maître de poste qui, le 21 juin 1791, avait reconnu et fait arrêter le roi lors de la « fuite de Varennes ». Drouet avait été fait prisonnier par les Autrichiens près de Maubeuge en octobre 1793. Après sa libération, il se retrouvera avec Quinette membre des Cinq-Cents.

tard<sup>56</sup> : c'est ainsi que le 3 novembre 1795, Quinette quitta le Spielberg et le 25 décembre 1795, en vertu d'un décret du 12 messidor an III, après deux ans et neuf mois de captivité, tous les prisonniers furent échangés à Richen, un village à la frontière avec la Suisse, contre la fille de Louis XVI.

## Membre des Cinq-Cents

Le 2 janvier 1796 (12 nivôse an IV), le Conseil des Cinq-Cents était réuni lorsque soudainement « la discussion est interrompue : de nombreux applaudissements se font entendre. Le président étonné réclame l'exécution de la loi et rappelle l'ordre. On lui annonce que les représentants du peuple Camus, Lamarque, Bancal et Quinette, entrent dans la salle. Ils avancent lentement, et sont couverts des embrassements et des larmes des collègues. Le calme rétabli, le président Treilahrd prend la parole et dit : "Si des marques éclatantes d'approbation peuvent être entendues dans cette enceinte, c'est uniquement sans doute au moment où des représentants du peuple si longtemps victimes de la plus odieuse et de la plus lâche des trahisons, rendus enfin à leurs frères et à leurs amis, recueillent dans leur sein les témoignages flatteurs et touchants d'un intérêt qu'ils inspirent à tant de titres. Approchez, illustres victimes, venez combler l'espoir de tous vos concitoyens, en occupant une place que la volonté nationale ne vous a conservée que parce que vous l'avez déjà remplie avec gloire ; venez, par de nouveaux efforts et par de grands exemples, vouer tout ce qui n'est pas républicain et vertueux à la honte, au remords et au désespoir" »<sup>57</sup>. Acclamés, les cinq ex-prisonniers furent portés en triomphe jusqu'au fauteuil du président Treilhard qui leur donna l'accolade solennelle.

Grâce au décret du 2 fructidor, ayant compris de droit les cinq ex-députés dans les deux tiers de l'ancienne assemblée qui devait faire partie du nouveau

56. Texte de la loi du 12 messidor, an III (30 juillet 1795) : « La convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de sûreté générale, déclare qu'au même instant où les cinq représentants du peuple, le ministre, les ambassadeurs français et les personnes de leur suite, livrés à l'Autriche, ou arrêtés et détenus par ses ordres, seront rendus à la liberté, et parvenus aux limites du territoire de la république, la fille du dernier roi des Français sera remise à la personne que le gouvernement autrichien délèguera pour la recevoir ; et que les autres membres de la famille de Bourbon, actuellement détenus en France, pourront aussi sortir du territoire de la république. La convention nationale charge le comité de salut public de prendre toutes les mesures pour la notification et l'exécution du présent décret. La convention nationale décrète que le rapport sera imprimé, distribué et inséré en entier au bulletin. » Visé et signé : Enjubault ; collationné et signé : J. B. Louvet, du Loiret, président ; Mariette, J. J. Delecloy, secrétaires. L'arrêté mettant à exécution cette loi date du 27 juillet 1795 : « Le Directoire exécutif arrête : que les ministres de l'intérieur et des relations extérieures sont chargés de prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'échange de la fille du dernier roi contre les citoyens Camus et Quinette et autres députés ou agents de la République, et de nommer, pour accompagner la fille du dernier roi, un officier de gendarmerie décent et convenable à cette fonction ; de lui donner, pour l'accompagner, celle des personnes attachées à son éducation qu'elle aime davantage. » Signé : Rewbell, président.

57. Procès-verbal de la séance des Cinq-Cents du 12 nivôse an IV.

corps législatif, Quinette se retrouva député du Nord aux Cinq-Cents. Après l'accueil enthousiaste de la nouvelle assemblée, il fut chargé de rendre compte aux députés de leur captivité, et la séance du 16 janvier 1796 (26 nivôse an IV) fut entièrement consacrée à l'écoute du récit qui fut imprimé et envoyé aux départements et aux armées<sup>58</sup>. Le 23 janvier 1796, le bureau des Cinq-Cents fut entièrement composé par les cinq nouveaux députés.

Ayant appris son retour à Paris, son ancienne maîtresse, Suzanne Giroust, se précipita pour le voir. Mais l'ancien conventionnel la reçut fraîchement ; la belle Suzanne, qui entamait désormais sa déchéance, ne donna pas de détails mais ses commentaires furent amers : « J'écrivis à cet ingrat une lettre de feu... »<sup>59</sup>.

Suzanne délaissée, le 1<sup>er</sup> septembre 1796 (15 fructidor an IV) quelques mois seulement après son retour en France, Quinette se maria à Vervins avec une jeune fille âgée seulement de 17 ans, Aimée Louise Charlotte Périn. L'épouse était née en 1779 à Laon, de feu Charles Barthélémy François Louis Périn, homme de loi, et d'Élisabeth Louise Charlotte Baranger, qui était âgée de 36 ans lors du mariage de sa fille. La mariée apportait une dot consistante, notamment des terres situées à Pommiers, et surtout elle était l'unique héritière de l'importante fortune paternelle. Étaient témoins à ce mariage : pour le marié, Pierre Charles Anselme Pichart, de Château-Thierry, et Nicolas Calais, le grand-père maternel, de Soissons ; pour la mariée, Charles Joseph Barthélémy Léonard Blin, 26 ans, de Laon, et Claude Nicolas Baranger, de Fontaine. Ce mariage démontre une fois de plus l'importance des liens, non seulement politiques mais également affectifs, que Quinette entretenait avec le Soissonnais. Il fit d'ailleurs bâtir sur les terrains de Pommiers une belle maison qui devint son port d'attache et où il se rendait dès que possible.

Mais le changement de cap ne se limitait pas seulement à sa vie personnelle, car on considère généralement qu'à cette époque Quinette devint politiquement un modéré : en effet, le 11 novembre 1796 (19 brumaire an IV), l'ancien réicide demanda au Conseil des Cinq-Cents que la république assure des secours aux enfants des Français émigrés. Cette proposition très symbolique fut aussitôt adoptée.

Le 21 novembre 1796 (1<sup>er</sup> frimaire an V) il fut élu président des Cinq-Cents, mais six mois plus tard, le 20 mai 1797 (1 prairial an V), il sortit du conseil des Cinq-Cents, sans doute soucieux de se démarquer d'un gouvernement désormais discrédiété. Il se retira dans son département, où il disposait toujours de solides appuis et d'un réseau de soutien efficace. Après la révolution du 18 fructidor, le 25 octobre 1797 (4 brumaire an VI), il fut nommé administrateur de la régie de l'enregistrement et des domaines nationaux et

58. Selon le comte Armand d'Allonville, décidément franchement hostile à Quinette, « il fit sur sa longue détention un rapport aussi mensonger dans le fond que ridicule dans la forme » (*Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, *op. cit.*, t. XLVI, article « Quinette »).

59. G. de Morency, *op. cit.*, t. III, p. 378.

donna sa démission d'administrateur du département de l'Aisne. Il était désormais en « réserve de la république », en attente d'une occasion propice ; elle ne tardera pas à venir...

## Ministre de l'Intérieur

Le 16 mai 1799, Sieyès fut élu membre du Directoire ; il quitta aussitôt son poste d'ambassadeur près le roi de Prusse et arriva à Paris le 7 juin<sup>60</sup>. Dans les circonstances difficiles que traversait le régime républicain, en butte aux défaites militaires, son arrivée était ressentie comme un événement important, la garantie d'une révision constitutionnelle qui redonnerait de la force à un gouvernement chancelant.

L'ex-abbé commença aussitôt ses intrigues et, s'alliant au Conseil des Cinq-Cents et des Anciens, parvint à se débarrasser des Directeurs qui lui étaient hostiles. Le 18 juin 1799, le nouveau Directoire issu de cette crise était composé de Sieyès, Barras, Gohier, Roger-Ducos et du général Moulin. Restait à constituer le gouvernement : les deux hommes forts, Sieyès et Barras, partagèrent les ministères entre leurs amis. Cambacérès fut nommé à la Justice, Lindet aux Finances, Reinhard aux Affaires étrangères, Bourdon de Vatry à la Marine, Bourguignon-Dumolard à la Police (où il sera remplacé le 20 juillet 1799 par Fouché), Bernadotte à la Guerre (remplacé par Dubois-Crancé le 14 septembre suivant), et Quinette à l'Intérieur. La nomination de Quinette à ce poste clé avait été voulue par Sieyès, mais fut certainement facilitée par l'appui d'un autre récidive, son ami Jean Debry, qui se trouvait être alors le président du Conseil des Cinq-Cents.

Notons que, sur les quatorze hommes dès lors à la tête du pays (cinq directeurs, sept ministres et les deux présidents des assemblées), huit étaient des anciens conventionnels ayant voté la mort du roi : ils avaient constitué une sorte de comité de régicides, décidé à empêcher par tous les moyens le retour d'une monarchie qui les aurait inévitablement poursuivis de sa vengeance.

Quinette remplaçait dans ce poste François de Neufchâteau<sup>61</sup> qui n'avait fait que de la figuration ; il ne resta en place que six mois, du 22 juin 1799 (4 messidor an VII) au 25 décembre 1799 (4 nivôse an VIII)<sup>62</sup>, et à son tour ne

60. Sieyès avait été nommé ambassadeur à Berlin le 8 mai 1798 ; comme Quinette, prisonnier au Spielberg pendant la Terreur, il bénéficia par la suite de cette absence temporaire de France pour ne pas se compromettre avec un régime discrédié.

61. François de Neufchâteau (1750-1828). Procureur général à Saint-Domingue en 1783, fut élu député suppléant à l'Assemblée nationale constituante, puis chargé de l'organisation du département des Vosges. Député à la Convention, il refusa son siège et fut emprisonné l'année suivante pour sa comédie *Pamela ou la vertu récompensée* ; libéré après le 9 thermidor, il fut nommé ministre de l'Intérieur le 15 juillet 1792 avant d'être élu directeur puis de retrouver son ministère le 17 juin 1798 où l'ancien avocat François-Sébastien Letourneux avait assuré son intérim. Rallié à Bonaparte, il deviendra sénateur de l'Empire.

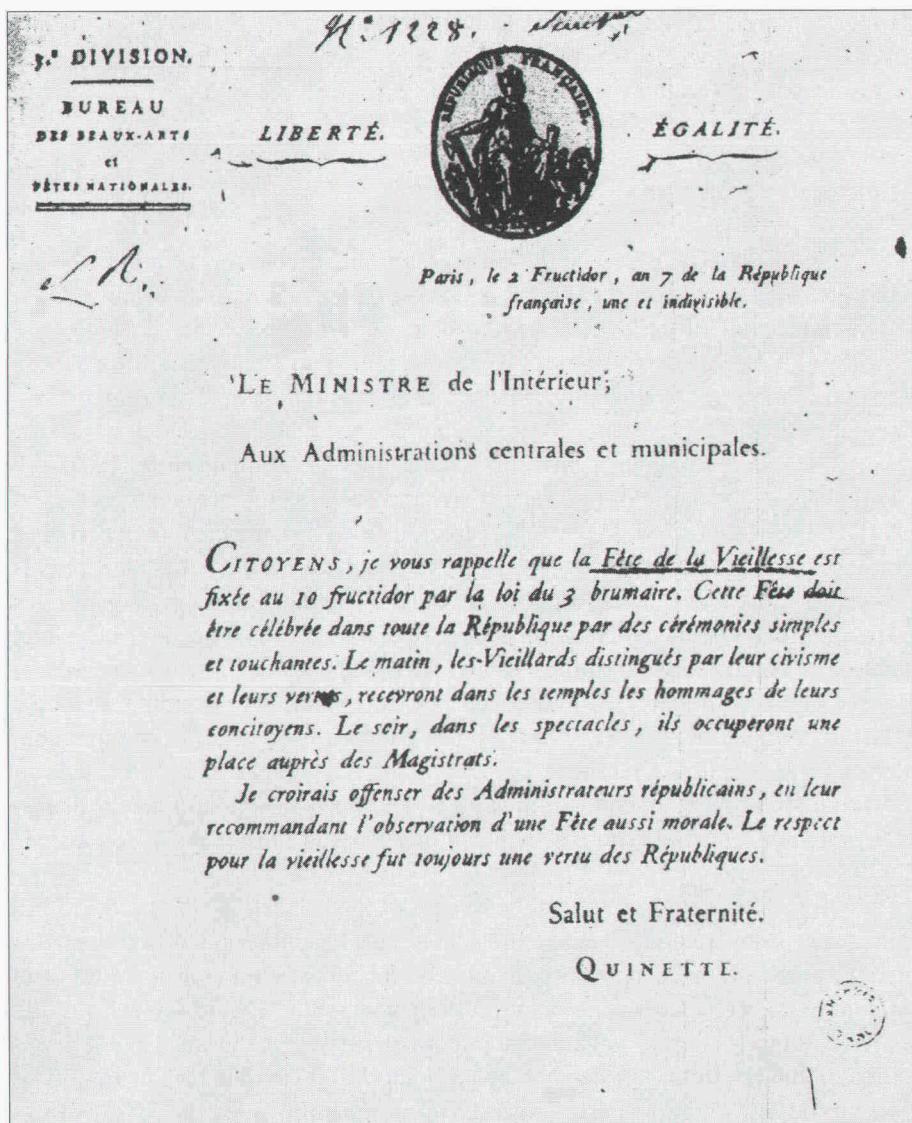


Fig. 2. Courrier adressé aux administrations centrales et municipales le 2 fructidor an VII par Nicolas Quinette, ministre de l'Intérieur, au sujet des célébrations de la « fête de la vieillesse ». Arch. dép. Somme, 2 M 27.

laissa pas un souvenir impérissable. Certes, la machine gouvernementale était alors largement paralysée par le système politique en place, mais il semble bien que Quinette, qui à cette époque avait la réputation d'être encore un fidèle jacobin, « s'occupait plus de ses plaisirs que de ses fonctions »<sup>63</sup>. Il faut dire qu'après

62. La loi du 12 nivôse an IV (2 janvier 1796) avait créé le ministère de la Police générale, dissocié du ministère de l'Intérieur, ce dernier conservant les attributions hors police, et notamment la direction des administrations locales. Le premier de ces ministres de la Police sera Armand Gaston Camus, le compagnon de captivité de Quinette, qui toutefois démissionna très rapidement.

la période vertueuse imposée par l'Incorrutable, l'époque était désormais à la fête : la capitale était saisie d'une véritable frénésie de danses, mondanités et passions amoureuses qui touchait toutes les couches de la population. Les théâtres s'ouvraient, les salons également : ils étaient dominés par les femmes, soucieuses à présent de mettre en valeur leurs atours, les épaules nues et les habits transparents ; muscadins et merveilleuses s'étourdissaient dans les bals et trouvaient des protecteurs chez certains conventionnels tels que Barras et Tallien. A son retour du Spielberg, Quinette était encore jeune, il n'avait que 33 ans et restait bel homme : bien que marié et relativement assagi, il avait envie de renouer avec la vie mondaine qu'il avait connue peu d'années auparavant.

Les plaisirs, c'était en quelque sorte sa vocation, et non seulement dans sa vie privée : en effet, il consacrait l'essentiel de son activité ministérielle à la préparation des fêtes à la gloire de la République. Tandis que de tous les côtés on fourbissait les armes, Quinette inondait le « Bureau des beaux-arts et fêtes nationales » de son ministère de projets de commémorations : « Citoyens, je vous rappelle que la Fête de la Vieillesse est fixée au 10 fructidor par la loi du 3 brumaire. Cette fête doit être célébrée dans toute la République par des cérémonies simples et touchantes. Le matin, les Vieillards distingués par leur civisme et leurs vertus, recevront dans les temples les hommages de leurs concitoyens. Le soir, dans les spectacles, ils occuperont une place près des Magistrats. Je croirais offenser des Administrateurs républicains, en leur recommandant l'observation d'une Fête aussi morale. Le respect pour la vieillesse fut toujours une vertu des Républiques »<sup>64</sup>.

Il envoya également à la commune de Toulouse un tableau du peintre François-André Vincent représentant Guillaume Tell renversant la barque du tyran Gesler, en témoignage de la satisfaction du Directoire pour la conduite de cette ville tout le long de la Révolution.

La commémoration du 10 août mobilisa tous ses efforts, Quinette rédigeant un programme des festivités à la fois grandiose et détaillé qui frappa les esprits. « Le chant de Chénier, exécuté dans les deux Conseils, a produit un grand effet ; il a rappelé l'indignation, la crainte, la fureur, la joie et tous les sentiments qu'on éprouva dans cette journée mémorable »<sup>65</sup>. Au Champ-de-Mars, devant un grand concours de foule, on simula même la prise, très guerrière, d'un château royal.

Cette politique n'avait en fait rien de bien original, il s'agissait purement et simplement du retour aux pratiques de Sieyès lorsqu'il avait été, six ans auparavant, président du Comité d'Instruction publique<sup>66</sup>. A l'époque, l'ex-abbé avait prévu de « s'emparer des idées et des mœurs publiques pour les mettre en accord avec une Constitution républicaine » en instituant rien de moins que 40 fêtes par

63. Raup de Baptestin de Moulières, A.J., *Petite biographie conventionnelle*, 1815, p. 191.

64. Lettre de Quinette, ministre de l'Intérieur, du 2 fructidor an VII, aux administrations centrales et municipales.

65. Article du *Moniteur* du 25 thermidor an VII.

66. Il avait été élu président de ce comité le 23 mai 1793.

an, 15 au niveau du canton, 10 du district, 10 du département et 5 nationales, célébrant entre outre les animaux compagnons de l'homme, les vieillards, le perfectionnement du langage, le retour de la verdure, des fruits, le culte des ancêtres, la poésie, l'imprimerie, « la paix et la guerre » (les deux en même temps...), etc. Sieyès n'avait pas négligé les détails, prévoyant la constitution dans chaque canton d'un « Tribunal de vieillards » chargé de la distribution de prix et de palmes. Les débats au Comité d'Instruction publique furent acharnés, notamment au sujet de la fête en l'honneur des « animaux compagnons des hommes » que certains trouvaient par trop ridicule mais que Sieyès parvint à faire adopter à l'aide d'arguments particulièrement convaincants : que serait la société sans le chien, le cheval et le bœuf ? Toutefois, la Convention se montra particulièrement insensible à ces élans festifs, le député Hassenfratz s'exclamant qu'on voulait faire des Français « des pantins, des chanteurs et des danseurs ». Finalement, le projet fut abandonné, mais il avait manifestement marqué les esprits de certains conventionnels, et non seulement de Quinette, puisqu'on peut facilement y trouver l'inspiration de Robespierre lorsqu'il fonda en 1794 le culte révolutionnaire, avec notamment le même nombre de fêtes : quarante.

La tentative de Quinette d'imposer au pays des fêtes civiques absolument artificielles dont personne ne voulait, sera la dernière de l'époque révolutionnaire : désormais la population, lasse de tant d'années « d'embrassades, de massacres, de discordes, de Marseillaise, de tocsins, d'aristocrates à la lanterne, de têtes portées sur des piques, de femmes à cheval sur des canons, d'arbres de la Liberté coiffés d'un bonnet rouge [...], d'emprisonnements, de guillotine, de rationnements, d'affiches, de cocardes, de panaches, de sabres, de carmagnoles »<sup>67</sup> désertait les festivités du gouvernement. Signe des temps, le carnaval de Paris, interdit depuis 1790, sera à nouveau toléré à partir de 1799, la promenade du « Bœuf gras » réapparaissant en 1805<sup>68</sup>.

Au-delà de ces tentatives de restauration de fêtes déjà largement impopulaires, le ministère de l'Intérieur ne paraissait pas faire grand-chose. Quinette fut accusé d'incapacité à ce poste, et certains affirmèrent même que le ministère aurait été dirigé en réalité, en sous-main, par son ami de captivité François Lamarque, autre jacobin, qui aurait intrigué pour nommer secrétaire général du ministère Barbier-Neuville. « Pendant que Lamarque et Barbier-Neuville fai-

67. Anatole France, *Les Dieux ont soif*, Paris, Calmann-Lévy, 1989, p. 56 (dans le roman, l'action se déroule en 1794).

68. Le régime révolutionnaire avait été franchement hostile aux fêtes populaires traditionnelles : dans une lettre datée du 10 février 1790, adressée au marquis de La Fayette par Bailly, maire de Paris, ce dernier exhorte le chef de la Garde nationale à augmenter le nombre de patrouilles à l'approche du jeudi gras, et précise : « Le retour de la liberté a quelquefois engendré une licence au moins momentanée. [...] J'ignore si l'usage d'insulter les passants pendant le carnaval, soit en criant après eux, soit en leur appliquant au dos des formes de rats imprimées avec du blanc d'Espagne, est entièrement abrogé ; mais je ne doute pas que vous penserez que cet abus doit périr avec beaucoup d'autres » (Bibl. nat., manuscrits, fonds français 11697, f° 38 v°). Je remercie M. Basile Pachkof de m'avoir communiqué ce document qui illustre la volonté du régime révolutionnaire de tolérer uniquement les fêtes institutionnelles.

saintent tout le travail, Quinette donnait des audiences et des signatures, et s'occupait plus de ses plaisirs que de ses fonctions »<sup>69</sup>. Un autre collaborateur de Quinette de cette époque, sur lequel il serait intéressant de se pencher, fut l'ex-prêtre Louis Roux<sup>70</sup>, personnage particulièrement controversé, dont le parcours présente de nombreuses similitudes avec celui de Quinette : sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, il quitta ce poste lorsque Quinette fut destitué.

Pendant son passage au ministère de l'Intérieur, Quinette aurait-il été responsable de la destruction de la splendide église Saint-Nicaise de Reims, joyaux de l'architecture médiévale ? La municipalité de Reims, consciente de la valeur exceptionnelle de cette église, avait essayé des années durant, par tous les moyens, de sauver ce bâtiment qu'on avait qualifié d'« édifice national par sa beauté », en proposant sa transformation en magasin à fourrages, caserne ou même prison. En vain : le 24 décembre 1798 (4 nivôse an VII) l'église fut adjugée à un certain Jean Simon Defienne, de Paris, cautionné par le féroce Santerre, qui en commença aussitôt la démolition. M. Poterlot, architecte à Châlons, qui s'était intéressé vivement à la conservation de ce monument, écrivit à son homonyme cousin parisien, chef de bureau du ministère de l'Intérieur : « Toutes nos démarches pour la conservation du monument de Saint-Nicaise ont été infructueuses ! Et le très inépte Quinette en a ordonné la démolition au profit du général Roulade et Cie. Il n'y avait qu'un vil Jacobin de 1793 qui pût ordonner ce nouvel acte de vandalisme, qui portera longtemps le deuil chez les amis des arts. » Toutefois, le cousin parisien, fonctionnaire dans l'âme, se sentit obligé de défendre son ministre de telles accusations : « Vous reconnaîtriez que le travail demandé par le ministre de l'intérieur ne lui a jamais été envoyé, il est encore dans les cartons de l'administration centrale. Le directoire a été renseigné sur des rapports mensongers, faits par des prétendus vendus aux acquéreurs »<sup>71</sup>.

Tous ces dysfonctionnements n'étaient pas limités au seul ministère de l'Intérieur ; en réalité c'était toute la machine gouvernementale qui ne tournait plus : les cinq directeurs, incapables de s'entendre sur une stratégie commune, faisaient de la figuration et ne recevaient les ministres que un par un. Dans cette ambiance de fin de règne, le 16 octobre 1799, Napoléon rentra d'Égypte, auréolé d'une popularité déjà extraordinaire. Depuis la mort du général Joubert à Novi au mois d'août, deux directeurs, Sieyès et Ducos, plaçaient en lui tous leurs

69. Bibl. nat., *Archives biographiques françaises*, p. 192.

70. Louis Roux, (1753-1817). Fils d'un maître d'école, il devint curé et, à la Révolution, fut nommé vicaire épiscopal de la Haute-Marne. Élu représentant de ce département à la Convention, il siégea sur les bancs de la Montagne. Lors du procès du roi, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Il remplit diverses missions, et notamment une dans l'Aisne avec le conventionnel Sylvain Lejeune ; il avait ouvert avec ce dernier un temple de la Raison à Laon, où il se maria en janvier 1794. Membre du Conseil des Cinq-Cents jusqu'au 20 mars 1797, il poursuivit sa carrière avec Fouché aux Archives de la police durant tout le 1<sup>er</sup> Empire. Proscrit à la Restauration en tant que récidive, il termina sa vie en exil en Belgique.

71. A. Lebourg, « La démolition de l'église Saint-Nicaise de Reims », *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 72<sup>e</sup> volume, 1881-1882, p. 37 et suiv. « Général Roulade » était le surnom donné à Santerre depuis l'exécution de Louis XVI.

espoirs de stabilisation du régime post-révolutionnaire, Barras paraissant prêt à composer ; les deux autres directeurs, le général Moulin et Gohier, étaient par contre hostiles à un éventuel coup d'État. Après avoir observé prudemment la situation, le 1<sup>er</sup> novembre 1799, Bonaparte se décida de rencontrer discrètement Sieyès dans la maison de son frère, Lucien, qui venait d'être nommé président du Conseil des Cinq-Cents : les plans de la conspiration furent arrêtés et perfectionnés par la suite à partir d'un projet élaboré par Sieyès. Les conciliabules impliquèrent également d'autres personnalités, et notamment toute la fratrie des Bonaparte ainsi que Talleyrand, Réal et d'autres encore<sup>72</sup>. Toutes ces discussions ne pouvaient pas rester inconnues du ministre de la Police générale, Fouché, lequel, toutefois, sans s'engager dans le complot, ne fit rien pour l'éventer. Quant à Quinette, bien que ne pouvant pas disposer des renseignements d'une police qu'il ne dirigeait guère, il était à la tête d'une administration imposante : il paraît peu vraisemblable qu'il ait pu ignorer le cours que les événements étaient en train de prendre, sauf accréditer la thèse d'un ministre « croupion » complètement à l'écart de l'action de son administration et sourd aux rumeurs.

Le 8 novembre 1799 au soir, Cambacérès réunit dans ses appartements de fonction de la place Vendôme les hommes clé du régime ; autour de la table du ministre, avec Napoléon Bonaparte, se retrouvèrent les autres membres du gouvernement (Reinhard, Dubois-Crancé, Bourdon de Vatry, Lindet, Fouchet et Quinette), ainsi que les présidents de deux conseils, Lucien Bonaparte et Lemercier, plus quelques généraux. Cambacérès note que « le repas ne fut point gai » : toutefois, le but était atteint car personne ne manifesta d'opposition résolue au projet de coup d'État, exception faite de Lindet, qui s'abstint et repartira chez lui, à Bernay dans l'Orne, où il reprendra sa profession d'avocat.

Le lendemain, 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII), le projet fut mis à exécution. Dans l'après-midi, les membres du gouvernement furent convoqués successivement chez les trois directeurs du complot – Bonaparte, Sieyès et Ducos – pour qu'ils manifestent leur soutien : tandis que Fouché et Cambacérès obtempérèrent sans difficultés, Reinhard, Lindet et Quinette semblèrent hésiter et ne donnèrent pas suite au premier appel. Des équipes de gendarmes furent donc dépêchées pour faire pression sur les trois hommes qui, cette fois-ci, se rendirent docilement chez les trois directeurs qu'ils assurèrent de leur soutien. Le ministre de la Guerre, Dubois-Crancé, le seul du gouvernement qui s'était démontré franchement hostile au changement, fut consigné dans ses locaux<sup>73</sup>.

Grâce à l'appui de presque tous les ministres, ce coup d'État « légal » put s'accomplir sans résistance majeure, sauf la fameuse empoignade de Saint-Cloud entre Bonaparte et les députés du Corps législatif. Dès le 19 brumaire, Bonaparte, Sieyès et Ducos furent consacrés consuls de la République.

72. Notons que parmi les généraux présents à Paris à cette époque, se trouvait Beurnonville, le compagnon de captivité de Quinette ; il partageait avec ses camarades militaires son hostilité pour le « gouvernement d'avocats » du Directoire et suivra avec enthousiasme Bonaparte.

73. Après le coup d'État, Dubois-Crancé, renonçant à toute fonction publique, rentra dans la vie privée. Il mourut en 1814, oublié de tous.

« Au ministère de l'Intérieur, on remplaça M. Quinette par un savant illustre, M. de Laplace<sup>74</sup>. C'était un grand et juste hommage rendu à la science, mais ce ne fut pas un service rendu à l'administration. Ce bon génie était peu propre au détail des affaires »<sup>75</sup> et sera rapidement remplacé par Lucien Bonaparte. Pas rancunier, Quinette se rallia également à Napoléon. Il ne s'agissait pas de simple opportunisme, car l'immense majorité des Français était lasse des convulsions révolutionnaires et aspirait à la paix et à la stabilité. Il en fut de même pour bon nombre d'anciens « terroristes » et notamment le député de l'Aisne Jean Debry<sup>76</sup>.

Quinette était surtout dans les bonnes grâces d'un des consuls, Sieyès, qu'il connaissait fort bien : nous avons vu que ce dernier avait été élu député à la Convention pour le département de l'Aisne, avec Quinette, mais qu'il avait finalement opté pour le département de la Sarthe. Les liens entre les deux hommes seront en quelque sorte consacrés lorsqu'en 1819 la fille de Quinette se mariera avec Jean-Ange Marie Joseph Sieyès, neveu du grand révolutionnaire.

## Préfet de l'Empire

Soucieux de remettre en ordre le pays, le 17 février 1800 le Premier Consul Napoléon créa le corps préfectoral. Ces hauts fonctionnaires constituaient la pièce maîtresse du nouveau régime et étaient dotés de pouvoirs aussi étendus que peu définis, Napoléon ayant déclaré à Sainte-Hélène qu'« ils étaient eux-mêmes des empereurs au petit pied ». Le recrutement ne fut guère partisan : « Le Ier Consul rechercha dans toutes les parties les hommes réputés honnêtes et capables, n'excluant que les hommes violents [...]. Il appela aux préfectures, qui étaient des places importantes et bien rétribuées, car les préfets devaient recevoir 12, 15 et jusqu'à 24 mille francs d'appointements, [...] des personnages qui avaient figuré honorablement dans les grandes assemblées politiques »<sup>77</sup>. Le 2 mars 1800 (11 ventôse an VIII)<sup>78</sup>, Quinette fut nommé préfet de la Somme, succédant en quelque sorte au dernier intendant de Picardie, Bruno d'Agay. Il s'installa rue des Rabuissons, dans les locaux de l'ancien Hôtel de l'Intendance de

74. Comte Pierre Simon Laplace (1749-1827). Astronome, mathématicien, membre de l'Académie des sciences depuis 1785, il avait été examinateur au concours d'entrée de l'École militaire et à ce titre ouvrit la carrière du jeune Napoléon Bonaparte. Nommé ministre de l'Intérieur le 12 novembre 1799, il fut, peu après, renvoyé par Napoléon.

75. Auguste Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, *op. cit.*, t. XX, p. 25-26. Hasard du destin, Laplace habitait au 108 rue du Bac, juste en face de la maison parisienne des Quinette sise au n° 95.

76. Jean Debry avait notamment proposé en 1792 une « prime » de 100 000 francs pour l'assassinat des souverains européens, ce qui ne l'empêcha pas de faire l'éloge de Bonaparte et d'adhérer au coup d'État du 18 Brumaire. En récompense, Napoléon l'appela au Tribunat puis le nomma préfet du Doubs et du Bas-Rhin.

77. Auguste Thiers, *op. cit.*, t. I, p. 163-164.

78. Et non le 16 ventôse an VIII (soit le 7 mars 1800).

Département de la Somme		Renseignement sur les fonctionnaires publics								
fonction	Dénomination Nom et Prénom	Origine			Historique avant la Révolution	Préoccupations pendant la Révolution	famille	famille en non	famille d'aujourd'hui	famille personnelle
		épouse	qui a été épousée	épouse						
Préfet	Nicolas Quinette	1761	Amiens	1784	Amiens	1793	Amiens	Amiens	Amiens	

Carte à visiter à suivre le 12 Germinal an X

Fig. 3. La « fiche de renseignement sur les fonctionnaires publics » du 12 germinal an X, concernant Nicolas Quinette, alors préfet d'Amiens. Arch. dép. Somme, 2 M 27.

Picardie ; un procès-verbal relate l'événement : « Le Premier Germinal an VIII de la République Française, 2 heures après midi, le citoyen Quinette, ex-ministre de l'Intérieur, entre dans le lieu des séances de l'administration centrale de la Somme, qu'il en avait prévenu par sa lettre de ce jour. Les membres de toutes les autorités civiles et militaires, averties par le son du clocher du grand Temple et du Beffroi, l'y avaient précédé, ainsi qu'un grand nombre de citoyens. Il remet au Président la lettre du ministre de l'Intérieur du 16 ventôse dernier qui annonce sa nomination à la préfecture de ce département et contient l'envoi de l'arrêté qui confirme provisoirement les Secrétaires Généraux ; le Président en fait lecture. Le citoyen Quinette dit ensuite : "Citoyens administrateurs, la Révolution du 18 Brumaire, en posant un terme aux agitations politiques, a donné naissance à un gouvernement fort par son institution, par le patriotisme et les talents de ses consuls, mais surtout par l'imposante majorité des Français qui ont accepté la Constitution de l'an VIII. Un nouvel ordre administratif s'établit [...]" »<sup>79</sup>.

La Somme comptait alors un peu moins de 500 000 habitants répartis en cinq arrondissements : Amiens, Abbeville, Doullens, Péronne et Montdidier. L'activité économique était axée essentiellement sur une agriculture céréalière dominée par de puissants fermiers qui avaient largement profité de la vente des biens nationaux ; l'industrie textile, implantée à la ville comme à la campagne, connaissait une crise importante depuis que la guerre avec l'Angleterre lui avait enlevé un grand nombre de débouchés. Le chef-lieu, Amiens, était une ville de 41 000 habitants à l'urbanisme encore moyenâgeux et qui somnolait autour de son industrie lainière.

79. *Registre d'installation de la Préfecture de la Somme*, Arch. dép. Somme, dossier 2 M 27.

Au cours des dix années qu'il passa à la tête de la préfecture de la Somme, Quinette fit preuve d'une loyauté sans failles à l'égard du régime napoléonien, et c'est en vain qu'on chercherait, au cours de cette période cruciale de sa carrière, des traces de son ancienne foi jacobine et républicaine. Voici comment il s'exprimait en août 1801, à l'occasion de l'anniversaire du nouveau maître de la France : « A Bonaparte Vivez longtemps, affermissez l'ordre social et la propriété dans les colonies, rendez à la France son commerce, son industrie, ses richesses ; faites fleurir également l'agriculture sur tout le sol de la république, en faisant disparaître l'inégalité dans les répartitions des contributions ; établissez un ordre et une économie durables dans les finances, avec cette force et cette justesse d'esprit qui vous font trouver la solution des problèmes les plus difficiles ; fixez les pouvoirs constitutionnels dans leurs limites, et parez de sages règlements l'édifice de la représentation nationale ; vivez longtemps, nous serons longtemps sages, heureux et puissants »<sup>80</sup>. La reconnaissance envers ce gouvernement qui l'avait nommé à une place si importante sans lui faire grief de son passé de révolutionnaire, le poussa jusqu'à la courtisanerie ; c'est ainsi qu'il fit envoyer des cygnes à l'Empereur lors de son couronnement, renouant avec une tradition qui datait de l'époque monarchique – depuis cette époque, ce sont les descendants de ces cygnes que les passants peuvent admirer dans les bassins des Tuileries. « Assurément, ce don était en soi fort innocent, mais l'empressement qu'il manifestait contrastait étrangement avec les précédents de la vie politique de Quinette »<sup>81</sup>.

Il se trouvait depuis deux ans à son poste lorsqu'en 1802 la diplomatie internationale fit brusquement irruption dans la vie tranquille et routinière de la capitale picarde. Rappelons rapidement la situation de l'Europe à ce moment : les Autrichiens, ayant été vaincus à plusieurs reprises en Italie, avaient accepté le traité de Lunéville tandis que le tsar se déclarait désormais favorable à une coopération franco-russe. L'Angleterre, lasse de supporter seule le poids de la guerre contre la France, avait fini par renvoyer l'irréductible Pitt, le remplaçant par Lord Addington avec lequel les émissaires de Napoléon avaient signé, le 1<sup>er</sup> octobre 1801, les Préliminaires de Londres, ébauche d'une paix internationale. Il fallait à présent les ratifier à l'occasion d'un congrès réunissant les puissances européennes : le choix tomba sur la ville d'Amiens qui se trouvait à mi-chemin entre Paris et Londres.

Les représentants des pays concernés arrivèrent à Amiens dès le mois de novembre 1801. Les capacités d'accueil de la ville furent durement mises à l'épreuve, et le préfet Quinette ainsi que le maire Augustin de Bray durent déployer des efforts et une imagination considérables pour héberger ces grands personnages, Joseph Bonaparte, chef de la représentation française, en tête. « La lecture de la correspondance échangée entre le ministre des Relations extérieures, le préfet de la Somme et le maire de la ville d'Amiens, dénote l'affole-

80. Cité dans *Biographie des faux prophètes vivants par une société de gens de lettres*, Paris 1821, chez Domèvre libraire, t. II, p. 184, article « Quinette ».

81. *Archives biographiques françaises*, *op. cit.*, notice « Quinette », par A. J. Mahul, Annuaire nécrologique, 1821-1826, p. 204.

ment de ces fonctionnaires obligés de pourvoir, en quelques semaines, à la décoration de l'hôtel de ville, à la mise en état des pires endroits de la route de Calais à Amiens et d'Amiens à Paris, à l'embellissement des abords et des promenades de la ville, à l'assainissement sommaire de certains quartiers. On y réussit à coups d'argent »<sup>82</sup>. Des fonds furent même débloqués par le gouvernement aux fins d'ouvrir des « ateliers de charité » où les mendians et autres misérables trouverent provisoirement du travail, évitant d'offrir aux puissants le triste spectacle de la misère. Les ministres plénipotentiaires furent confortablement logés dans les plus belles maisons de la ville, tandis que des meubles et des tableaux<sup>83</sup> provenant de Versailles furent utilisés pour décorer les salons de la mairie où la conférence devait avoir lieu. Les distractions ne furent pas oubliées : dîners, réceptions et représentations théâtrales se succédèrent, les contenus des programmes étant suivis de près par le préfet Quinette qui, retrouvant son goût d'antan pour l'organisation des fêtes, donna des instructions précises en la matière : « Il doit y avoir à Amiens, au moins pendant la durée du Congrès, une troupe qui puisse offrir aux plénipotentiaires de bonnes pièces bien jouées »<sup>84</sup>.

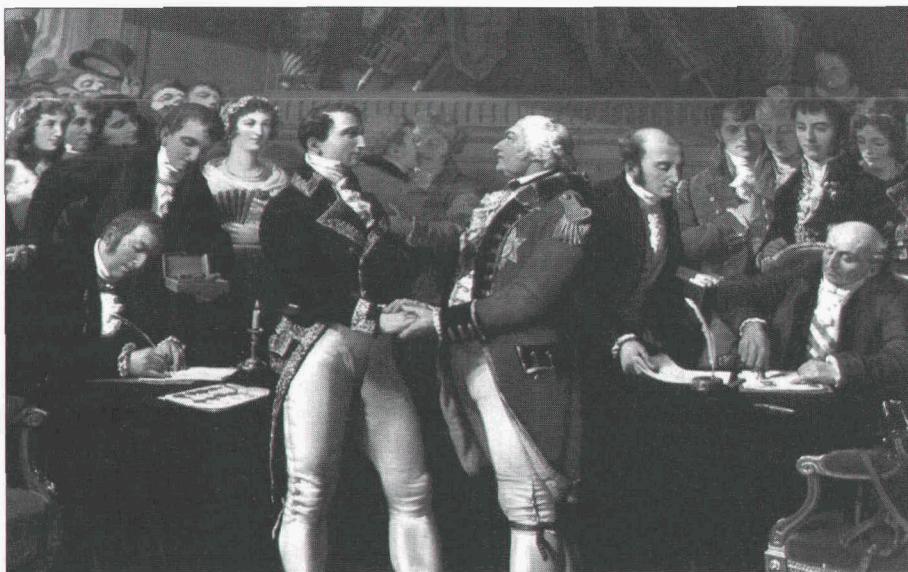


Fig. 4. Jean-Claude Ziegler, « La Paix d'Amiens »; 4 mètres sur 2,80. Ce tableau, commandé en 1849 et terminé en 1853, est actuellement exposé dans la salle du Congrès de l'hôtel de ville d'Amiens. Au premier plan, Joseph Bonaparte serrant la main à Lord Cornwallis, le représentant de l'Angleterre ; à gauche, le chevalier d'Azarra, ministre d'Espagne, appose sa signature tandis qu'à droite le représentant de la République batave, l'avocat Schimmel-Penninck. Derrière lui, le préfet Quinette se trouve debout, avec une redingote noire.  
Cl. Ville d'Amiens - Bernard Maison.

82. Albéric de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, Amiens, imp. Piteux frères, 1906, t. III, p. 33-

34. Voir également la conférence de Mme Chantal de Tourtier-Bonazzi au colloque d'Amiens du 9 mars 2002 : *Nicolas Quinette, préfet du Département de la Somme, et le congrès d'Amiens (1801-1802)*.

83. Parmi lesquels figuraient deux tableaux de Bon Boulogne et Carle Van Loo illustrant de façon très significative le même sujet : « Auguste faisant fermer les portes du temple de Janus ».

84. Arch. com. Amiens, D 2, correspondance 1800-1802.

Toute cette lourde logistique fonctionna parfaitement, et c'est donc en partie grâce aux efforts de Quinette que le traité de paix fut finalement signé en minute le 25 mars 1802 à l'hôtel de ville par Joseph Bonaparte, Lord Cornwalis, le chevalier Azara (pour l'Espagne) et M. Schimmel Penninc (pour la république Batave). Le samedi 27 mars, au milieu d'un faste qui devait marquer durablement le souvenir des Amiénois, le traité fut signé solennellement en présence des autorités et fonctionnaires de la ville. Quinette était là, au premier rang, à proximité immédiate des signataires, comme l'atteste le tableau peint par Jules Ziegler qui aujourd'hui encore décore la salle dite « du Congrès » de l'hôtel de ville d'Amiens.

Dans sa gestion quotidienne des affaires du département, Quinette fit preuve de compétences certaines mais également de souplesse, s'adaptant avec un mimétisme parfait à la politique du gouvernement et pratiquant ses fonctions avec sagesse et modération : il stimula l'activité industrielle et économique, pourvut à la défense des côtes contre l'ennemi anglais et réprima les bandes de « chauffeurs » qui sévissaient dans le Santerre<sup>85</sup>.

Dans le concert de louanges qui lui furent adressées par les notables du département, les fausses notes sont rares, telles que les critiques dont il fut l'objet de la part des pères de la Foi du Diocèse d'Amiens. Rappelons que le gouvernement impérial n'admettait la religion qu'au service de l'État et interdisait la résurrection des ordres religieux ; les préfets étaient chargés d'exercer une sévère surveillance sur le clergé. Appréciation sur Quinette : « Le Préfet de la Somme est le type du bon fonctionnaire : homme juste et droit, mais toujours prêt à « mettre bourgeoisement sa responsabilité à l'abri ». Son cœur va du côté des Pères, mais la peur de déplaire au pouvoir est telle que l'homme droit en arrivera à commettre quelques actes tortueux, et l'homme juste à donner quelquefois un coup de pouce à la balance »<sup>86</sup>.

Preuve de cette marque d'estime, le collège électoral de la Somme le désigna comme candidat au Sénat<sup>87</sup>, mais l'empereur Bonaparte gardait peut-être un reste de méfiance pour l'ancien régicide et n'accepta pas sa candidature. Après dix ans de bons et loyaux services à la préfecture de la Somme, il fallait toutefois envisager une porte de sortie, et le 5 octobre 1810, Quinette fut nommé au Conseil d'État, Section de l'intérieur<sup>88</sup>. Il ne s'agissait point d'une retraite dorée, le gouvernement impérial comptait bien utiliser encore ses compétences administratives et, le 26 novembre 1810, il fut nommé directeur général de la

85. Avec une efficacité toute relative, car il fallut l'intervention de Vidocq, en 1820, pour mettre fin aux agissements des plus dangereux « chauffeurs » du Santerre, à savoir la bande du père Capelier. Vidocq intervendra à la demande du préfet de la Somme, le comte d'Allonneville, le même qui avait écrit une notice biographique si critique de son prédécesseur Quinette.

86. Paul Blériot, « Les pères de la foi au diocèse d'Amiens », *Bulletin trimestriel des Antiquaires de Picardie*, 1939, p. 149-150.

87. Le sénat de l'Empire était composé de 80 membres nommés à vie, richement dotés d'un traitement annuel de 25 000 francs.

88. Son successeur à la préfecture de la Somme sera le baron Charles Poitevin-Maissemi, ex-préfet destitué du Pas-de-Calais, qui restera en poste du 30 novembre 1810 au 15 janvier 1811.

Comptabilité des communes et des hospices, sorte de sous-ministère dépendant du ministre de l'Intérieur. A ce poste clé de l'administration, Quinette parvint, au bout d'un travail considérable, à dresser pour la première fois un tableau complet de la comptabilité des grandes villes de l'Empire, ainsi que le résumé, par département, des budgets de toutes les communes. A cette époque, 1810, il fut également nommé commissaire extraordinaire de la 15<sup>e</sup> division militaire.

Il fallait récompenser ce grand serviteur de l'État ; à ce sujet, Napoléon avait des idées très claires : « C'est avec des hochets que l'on mène les hommes. [...] Je ne crois pas que le peuple français aime la liberté et l'égalité ; [...] Ils n'ont qu'un sentiment : l'honneur ; il faut donc donner de l'aliment à ce sentiment-là, il leur faut des distinctions »<sup>89</sup>. Après avoir été nommé dans la Légion d'honneur, l'année même de la création de la noblesse d'Empire, le 27 juillet 1808, Quinette fut nommé chevalier puis, le 19 septembre 1810, baron de Rochemont, du nom de sa terre des environs de Soissons<sup>90</sup>. Ces titres de noblesse parachevaient le rêve de distinction poursuivi durant des générations par ses ancêtres.

En quittant Amiens, Quinette était désormais un homme riche : il était classé quatorzième sur la liste de soixante notables du département de la Somme<sup>91</sup> établie par lui-même, et payait à ce titre 2 669 francs d'impôt, dont la moitié dans le département de la Seine, deux cinquièmes dans l'Aisne, et un dixième seulement dans la Somme ; il se signalait lui-même comme acquéreur de biens nationaux<sup>92</sup>. A sa fortune personnelle, s'ajoutait celle de sa femme : son beau-père étant décédé en 1802, son épouse avait hérité toute la fortune paternelle avec laquelle elle s'était empressée de construire le « château neuf » et la « ferme neuve » de Rochemont où le couple se rendait régulièrement, comme l'attestent certaines lettres<sup>93</sup>. Quinette continuait également à disposer de l'ancien hôtel paternel à Paris, au 95 rue du Bac ; son ami Jean Debry habitait la même rue.

Le 11 avril 1814, cet homme, comblé de richesses et d'honneurs par le régime impérial, adhéra à la déchéance de Napoléon et se retira dans sa terre de Rochemont.

## La première Restauration

Le 3 mai 1814, Louis XVIII fit son entrée solennelle à Paris, assis dans une calèche tirée par huit chevaux blancs. A sa gauche, la duchesse d'Angoulême ; en souvenir de la mort de son père, le roi Louis XVI, elle était

89. Adrien Dansette, *Napoléon, vues politiques*, Paris, imp. Ramlot, 1939, p. 173.

90. Notons que sur les 131 préfets en poste à l'apogée de l'Empire, 123 furent anoblis.

91. Ces listes avaient été constituées à la demande du pouvoir napoléonien qui entendait y puiser les administrateurs dont il avait besoin. Les critères pour y figurer restaient vagues, le préfet jouissant de toute latitude pour apprécier de la fortune et de la respectabilité de chaque notable.

92. Voir Jean-Marie Wiscart, *Grands notables du I<sup>e</sup> Empire*, t. 27 : Somme, Paris, CNRS Éditions, 2000.

93. Archives com. Soissons, fonds Bernard Ancien, dossier « Quinette ».

habillée en deuil. Sa seule présence ne pouvait que rappeler solennellement au conventionnel Quinette, régicide échangé dix-neuf ans auparavant contre l'orpheline du Temple, qu'il avait toute raison de redouter la vengeance du nouveau régime. Mais pour le moment la monarchie restaurée, consciente de sa faiblesse, cherchait plutôt l'apaisement, et le roi, par sa déclaration de Saint-Ouen de la veille, se montrait rassurant sur les points essentiels : « La vente des biens nationaux restera inviolable [...] ; les pensions, grades honneurs militaires seront conservés ainsi que l'ancienne et nouvelle noblesse. [...] Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes. »

Louis XVIII avait certes renoncé aux vengeances annoncées lors de la proclamation de Vérone en 1795, mais pouvait-il éviter d'épurer l'administration et accepter d'être entouré de fonctionnaires hostiles ? Des exclusions furent prononcées, mais en définitive elles demeurèrent relativement limitées. Pour ce qui concerne le Conseil d'État, si Talleyrand préconisait purement et simplement sa suppression et son remplacement par la Cour de cassation, le ralliement, dès le 11 avril 1814, de la plupart de ses membres (dont un certain auditeur nommé Henri Beyle, dit Stendhal...), convainquit le roi d'opter pour une mesure médiane. C'est ainsi que, le 29 juin 1814, cette assemblée, trop marquée par les traditions napoléoniennes, fut supprimée mais remplacée aussitôt par un « Conseil privé ou des parties » ayant des fonctions tout à fait analogues. Une partie du personnel passa sans encombre d'une institution à l'autre, mais seize conseillers considérés comme trop compromis ne furent guère repris, parmi lesquels trois anciens régicides : Quinette, Berlier et Thibaudeau.

Il fallait donc se résigner à devenir une sorte de « demi-solde » administratif... Quinette n'était pas le seul à connaître cette situation, et à se dire *in petto* : « J'avais pris mon parti. Une voix secrète me disait : quand tu pourrais te résoudre à crier aujourd'hui »Vive le roi !» après avoir crié pendant vingt ans »Vive la République !» puis »Vive l'Empereur !», à quoi te servirait ta subite conversion ? N'as-tu pas été membre de cette Convention qui a aboli la royauté et condamné le roi ? Si tu pouvais un seul moment l'oublier, crois-tu que les Bourbons ne s'en souviendraient-ils pas ? Ne lutte pas contre la Fortune. Ton destin s'accomplit. Sache le supporter avec courage et dignité »<sup>94</sup>. C'est ainsi que le 4 novembre 1814, Quinette fit valoir ses droits à la retraite<sup>95</sup>. Tout semblait indiquer que cet homme de 52 ans pouvait dorénavant jouir d'une vie confortable et paisible dans sa propriété de Pommiers, vivant « noblement » de ses rentes, sans occupation professionnelle, reconnu dans ses titres de noblesse, s'identifiant au style de vie de cette aristocratie de l'Ancien Régime qu'il avait si violemment combattu. Il ne brigua donc aucun poste auprès du nouveau régime et chercha à se faire oublier<sup>96</sup>.

94. A. Thibaudeau, *Mémoires*, Paris, 1913, p. 383.

95. Il faudra attendre 1853 pour que les préfets puissent jouir, sous certaines conditions encore très restrictives, d'une pension de retraite.

96. L'ami de Quinette, Jean Debry, alors préfet du Doubs, fut également victime de cette épuration et remplacé par le comte de Scey. La décision lui fut toutefois présentée presque avec des excuses : « Vous ne devez pas regarder la nomination de M. le comte de Scey comme un motif de découragement » (Léonce Pingaud, *Jean De Bry*, Paris, Librairie Plon, 1909, p. 356).

## Les Cent-Jours

Mais l'accalmie fut de courte durée. Le 1<sup>er</sup> mars 1815, Napoléon débarqua au golfe Juan et, le 20, Louis XVIII quitta précipitamment les Tuileries pour un deuxième exil. Le soir même, Napoléon était à Paris et, dans la nuit, nomma ses ministres. Immédiatement, le gouvernement procéda à une nouvelle et importante épuration de l'administration, tandis que les anciens partisans de Napoléon, croyant que les temps de l'Empire étaient revenus, se précipitèrent rendre hommage au nouveau régime. Quinette sembla hésiter quelques jours, puis le 26 mars 1815 se rendit à son tour à Paris. Il fut aussitôt nommé commissaire pour les départements de la Somme, de l'Eure et de la Seine-Inférieure : il semble qu'une fois encore il ait rempli cette mission avec sagesse et modération, réussissant à affermir dans ces départements le nouveau régime. A son retour, il en fut récompensé par sa nomination comme Pair de France et se retrouva siégeant à la Chambre Haute avec son complice de toujours, Sieyès.

Après la défaite de Waterloo, la Chambre des représentants demeura la seule autorité reconnue dans le pays, et le problème se posa immédiatement du choix du régime destiné à succéder à Napoléon. La Constitution en vigueur avait prévu que le trône soit dévolu, selon le principe dynastique, à Napoléon II, mais cette hypothèse apparaissait très aléatoire compte tenu de l'opposition inéluctable des grandes puissances européennes. Ne voulant pas trancher immédiatement la question mais demeurant méfiante face à un deuxième retour des Bourbons, la Chambre des représentants décida, sur proposition du représentant Regnaud de Saint-Jean d'Angely, de nommer une commission exécutive de cinq membres, trois désignés par la Chambre des représentants, et deux par la Chambre des pairs, qui serait chargée de gouverner le pays et assurer la transition vers le nouveau régime<sup>97</sup>. Carnot, Fouché et Grenier furent nommés par la Chambre des représentants ; par la suite, la Chambre des pairs nomma Caulaincourt et Quinette, ce dernier considéré « comme ancien conventionnel et représentant honnête de la Révolution »<sup>98</sup>. Cinq hommes à la tête du pays, comme à l'époque du Directoire... Cette commission exécutive qui joua un rôle si important dans cette période clé de l'histoire de France, fut d'emblée tout à fait impopulaire : « Trois ministres, un conseiller d'État et un général de l'empereur la composent et dépoillent de nouveau leur maître »<sup>99</sup>.

Lors du choix du président de la commission, Quinette donna avec Grenier sa voix à Carnot, mais ce dernier, trop naïf, donna la sienne à Fouché qui

97. Ce faisant, la Chambre des représentants s'inspirait de la solution adoptée en mars 1814, lors de la première Restauration : à cette occasion, le Sénat avait nommé une commission de cinq membres (Beurnonville, Jaucourt, Dalberg, l'abbé de Montesquiou et l'homme fort du moment, Talleyrand) chargée d'assurer la transition.

98. Auguste Thiers, *op. cit.*, t. XX, p. 388.

99. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. II, Paris, Éd. Livre de poche, 1980, p. 371. Notons que le 11 mai 1816, le gouvernement de la Restauration nomma préfet de la Somme M. Radiguet, ancien conseiller de préfet sous Quinette.

fut ainsi élu par trois voix sur cinq. La commission s'installa aux Tuileries : de ses fenêtres, Quinette pouvait peut-être voir les cygnes que, peu d'années auparavant, étant préfet de la Somme, il avait envoyés à l'empereur Napoléon en signe de son dévouement indéfectible...

« Carnot, Quinette, Grenier croyaient avec une parfaite simplicité qu'on pourrait, moitié résistance armée, moitié négociation, se soustraire à la dure nécessité d'accepter encore une fois les Bourbons »<sup>100</sup>. D'ailleurs, Fouché, Carnot et Quinette étaient des anciens régicides qui avaient tout intérêt à éviter un deuxième retour de Louis XVIII. Mais les sensibilités politiques étaient bien plus complexes que le passé de ces hommes ne le laissait deviner : « Fouché était le seul à envisager le retour de Louis XVIII, Carnot et Quinette se seraient plutôt ralliés au duc d'Orléans, tandis que Caulaincourt et Grenier restaient fidèles à la dynastie impériale »<sup>101</sup>. Les raisons du choix de Quinette en faveur de la branche d'Orléans nous demeurent obscures : craignait-il une dérive vers un despotisme impérial ? Ou bien sentait-il ses titres et ses richesses menacés par le « petit-peuple » parisien qui manifestait bruyamment son soutien à Napoléon ? Quoi qu'il en soit, on est obligé de constater que l'ancien jacobin était devenu un supporteur de cette sensibilité politique qui arrivera au pouvoir en 1830 et achèvera la Révolution en mettant sur pied un régime conçu par et pour les propriétaires terriens. Aux termes d'un long périple, Quinette revenait en quelque sorte à ces sentiments orléanistes que, à tort ou à raison, le comte Armand d'Allonville et d'autres lui avaient attribués bien des années auparavant, au début de la Révolution.

Finalement, la commission joua un rôle insignifiant, laissant tous les pouvoirs à Fouché qui, en sous-main, avait déjà arrêté son choix en faveur de Louis XVIII. Chateaubriand et d'autres personnes lucides l'avaient immédiatement compris : « Cet infâme Fouché vous trompe : il n'y a que Caulaincourt et Carnot qui valent quelque chose ; mais que peuvent-ils faire, avec un traître, Fouché, deux niais, Quinette et Grenier, et deux chambres qui ne savent ce qu'elles veulent ? »<sup>102</sup>.

Dans cette période particulièrement agitée, Quinette ne prendra la parole à la Chambre des pairs qu'une seule fois, le 28 juin 1815, pour essayer – en vain – de faire passer la motion de La Fayette présentée à la Chambre des représentants visant à déclarer les deux chambres réunies en permanence et que ceux qui tenteraient de dissoudre la représentation nationale seraient déclarés traîtres à la patrie, ainsi que la levée en masse de toutes les gardes nationales du royaume.

Dominée par Fouché, la commission continua à diriger la France alors que la situation militaire se dégradait progressivement. Seul Carnot était en

100. Thiers, *op. cit.*, t. XX, p. 416-417.

101. Guillaume de Bertier de Sauvigny, « Deux Restaurations », in *La Contre-Révolution*, sous la direction de Jean Tulard, Paris, Éd. Perrin, 1990, p. 381.

102. Œuvres de Napoléon, t. I<sup>e</sup> ; cité par Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, t. II, p. 372.

mesure de s'opposer véritablement à l'habile Fouché, tandis que les trois autres membres, Quinette compris, se bornèrent rapidement à un rôle de figurants. Le 7 juillet, eut lieu la dernière réunion de la commission : Fouché apprit à ses collègues stupéfaits qu'il avait déjà reçu la lettre de nomination dans le futur gouvernement du roi. Caulaincourt parut approuver, mais les autres, Quinette compris, protestèrent et envisagèrent même, pour réagir à ce véritable tour de force, de transférer derrière la Loire le gouvernement et les chambres. C'était une simple velléité : désormais, les Prussiens rentraient à Paris et la commission fut contrainte de capituler. L'émissaire du roi, Vitrolles, rédigea un compte rendu laconique de la situation : « La commission du gouvernement a fait connaître au roi par l'organe de son président qu'elle venait de se dissoudre. Les chambres sont dissoutes. Le roi entrera à Paris vers 3 heures après-midi. »

## L'exil

Après le deuxième retour de Louis XVIII, l'heure n'était plus à la réconciliation. La loi dite de « clémence royale » votée le 12 janvier 1816 par le parlement était en réalité, de l'aveu même du député ultra La Bourdonnaie, un texte chargé d'inspirer « une salutaire terreur ». L'article 7 ordonnait le bannissement des régicides ; avec Quinette, trois autres ressortissants du département de l'Aisne, Bouchereau, Beffroy et Debry, furent ainsi contraints de partir en exil<sup>103</sup>.

Dans un souci de discrétion, pour éviter que les proscrits ne se transforment en martyrs, le gouvernement souhaitait que les indésirables partent d'eux-mêmes. Quinette quitta Paris le 30 janvier 1816, avec un passeport pour les États-Unis, laissant sa femme en France<sup>104</sup>. Il arriva au Havre le 31 janvier, et le 4 février il s'embarqua avec son fils aîné à bord du bric américain *L'Albeona* en partance pour New York, qui largua les amarres le 8 février. Selon une note en date du 10 juin 1816 émanant du commissaire de police du Havre, Duvergier, et informant le ministre de la Police, on apprend que Quinette avait beaucoup parlé pendant le voyage, prédisant un règne très court pour Louis XVIII ainsi que l'avènement du duc d'Orléans, et se définissant lui-même comme un républicain. Il débarqua à New York, où il fut reçu par les émigrés français, et notamment le régicide Regnard, qui lui offrirent un ban-

103. Jean Debry s'était rendu à Paris début septembre, et « sa première visite fut pour son ami Quinette, la veille encore membre de la commission provisoire du gouvernement. Quinette le conduisit chez Fouché devenu ministre du roi. Jean Debry, trompé par le spectacle de la fortune inattendue de ses deux anciens collègues, comptait au moins sur le rétablissement de sa pension comme ancien préfet », mais sa requête échoua (L. Pingaud, *op. cit.*, p. 363-364).

104. Les renseignements qui suivent, relatifs au départ de France de Quinette, sont tirés du fonds Hennequin (Arch. dép. Aisne, J 1399, Quinette).

quet auquel assista Joseph Bonaparte<sup>105</sup> ; les deux hommes durent certainement évoquer ensemble le souvenir des réjouissances et des fastes du traité d'Amiens à la réussite duquel ils avaient « œuvré de façon si déterminante quatorze ans auparavant. »

Par la suite, Quinette parcourut plusieurs états des USA durant deux ans, et en mai 1818, sous le nom de M. de Rochemont, il s'embarqua à New York, en compagnie de Taillefer<sup>106</sup>, à bord du navire *The Munræ* à destination de Liverpool. Quelques semaines plus tard, il débarqua à Anvers, accueilli par sa mère, sa femme et ses enfants.

Comme de nombreux autres exilés, tels que Sieyès, le peintre David, Cambacérès, Barère, Ramel-Nogaret ou Cambon, il se fixa à Bruxelles où sa femme vint le rejoindre. Tous ces anciens républicains ou bonapartistes étaient au départ étroitement surveillés par la police belge, mais assez rapidement ils apparurent pour ce qu'ils étaient véritablement : des vieux messieurs, aigris et isolés, souvent désargentés ; on les voyait errer dans les rue de la ville, « tristes, silencieux, isolés les uns des autres, moins par ordre d'un gouvernement ombrageux que par méfiance réciproque et rancune invétérée »<sup>107</sup>.

Encouragée par le pardon que le roi avait accordé en 1818 et 1819 à plusieurs proscrits bonapartistes<sup>108</sup>, Mme Quinette demanda en vain le rappel en France de son mari par une longue lettre datée du 7 juin 1819 ; dans ce courrier, elle précisait que son mari, bien que nommé à la Chambre des Pairs lors des « 100 jours », avait agi en indépendant, et que c'était pour cette raison qu'il avait été nommé membre de la commission provisoire. Sa supplique n'aboutit guère.

A Bruxelles, Quinette habitait au 111 rue de la Loi et se consacrait pour l'essentiel à l'éducation de ses trois fils. La mort le frappa soudainement d'un arrêt cardiaque, dans sa chambre, le jeudi 14 juin 1821 à neuf heures du matin, à l'âge de 59 ans<sup>109</sup> ; sa femme, qui se trouvait dans une pièce à côté, envoya sa fille

105. Après la seconde Restauration, Joseph Bonaparte s'était établi aux USA, dans un domaine de 744 hectares, *Point-Breeze*, qu'il avait acquis près de Burdentown, dans l'État du New Jersey. La petite colonie d'émigrés bonapartistes, dans laquelle se trouvaient notamment les généraux Grouchy et Clausel (établis à Philadelphie) ainsi que Quinet et Réal (qui vivaient à New York), était surveillée par l'ambassadeur de France aux États-Unis, Hyde de Neuville.

106. Jean-Guillaume Taillefer (1763-1835). Médecin, il fut élu député de la Dordogne à l'Assemblée législative puis à la Convention, et siégea sur les bancs de la Montagne. Lors du procès du roi, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Au lendemain du 18 Brumaire, il reprit ses activités de médecin ; exilé en 1816, il gagna les États-Unis où il soigna avec dévouement les malades de La Nouvelle-Orléans atteints par une épidémie de fièvre jaune. Revenu en Europe, il se fixa à Bruxelles et obtint en juin 1819 l'autorisation de rentrer en France.

107. Paul Du vivier, *L'exil du comte Sieyès à Bruxelles*, Godenne, Malines, s. d., p. 37.

108. Dont le maréchal Soult et l'ancien préfet de police Réal. Ce dernier refusa pourtant de rentrer en France, peut-être parce que les démarches de pardon avaient été faites par sa femme, à son insu.

109. Voir l'acte de décès du Service démographique de la ville de Bruxelles, n° D 1362, année 1821. Le déclarant était Dominique Ramel-Nogaret (1769-1829), ancien conventionnel et récidive, devenu plus tard ministre des Finances du Directoire où il côtoya le défunt, alors ministre de l'Intérieur. Dominique Ramel-Nogaret était lui-même exilé à Bruxelles où il décédera cinq ans après avoir prononcé, le 12 mars 1824, le panégyrique d'un autre ancien exilé, Cambacérès. La tombe de Nicolas Quinette n'existe plus à Bruxelles.

s'enquérir sur l'origine du bruit qu'elle venait d'entendre, et cette dernière trouva son père déjà inanimé. Le discours funèbre fut prononcé sur sa tombe, en présence de plusieurs proscrits, par un autre exilé, son ami de toujours, Jean Debry, qui vivait à Mons. Ce discours est aussi intéressant par son contenu que par ses silences : bien que très long, il ne comporte pas un mot sur le procès du roi, le récit de la vie publique de Quinette débutant avec sa mission auprès de Dumouriez...

## Descendance

Sa femme, Aimée Louise Charlotte, née Périn, ne lui survécut que de quelques mois et mourut le 9 octobre 1821, à l'âge de 42 ans.

Les époux Quinette eurent quatre enfants. Les deux garçons aînés, Théodore Martin et Beranger Calais, étaient soupçonnés d'avoir des sympathies libérales et, pour cette raison, faisaient l'objet d'une surveillance étroite de la part de la préfecture de police lors de leurs séjours dans la capitale. C'est ainsi qu'un rapport de police, en date du 9 juillet 1823, faisait état de rumeurs selon lesquelles Théodore Martin figurait « au nombre des transfuges français » qui ont pris du service dans les troupes constitutionnelles d'Espagne ». Leur fortune demeurait considérable : un autre rapport, en date du 16 août 1823, signalait que les deux frères demeuraient dans « un magnifique hôtel qui leur appartient rue du Bac au n° 95 ; ils sont également propriétaires à Soissons, à Laon, à Amiens et à Bruxelles »<sup>110</sup>.

Beranger Calais et Louis Eugène moururent encore jeunes à une date et dans des circonstances qui restent à déterminer<sup>111</sup>.

Leur seule fille, Aimée Petronille Quinette, née le 22 août 1797 (5 fructidor an V) à Vervins, décédée le 18 octobre 1867 à Paris, épousa en 1819 Jean-Ange Marie Joseph Sieyès, né à Fréjus le 6 septembre 1786 et mort à Soissons le 27 juin 1848, chef de bataillon, fils de Léonce Sieyès<sup>112</sup>, le propre frère du grand révolutionnaire. Jean-Ange était le plus cher des neveux de Sieyès, il l'accompagna à Bruxelles pendant son exil puis vécu à ses côtés jusqu'à sa mort en 1836 ; nous savons qu'il entretenait des rapports étroits avec Beranger Calais Quinette, puisqu'un rapport de police en date du 18 août 1823 signale que les

110. Archives de la préfecture de police, dossier AA 338, liasse « Quinette ».

111. Arch. com. Soissons, Fonds Bernard Ancien, dossier « Quinette ». Selon Bernard Ancien qui a noté (au crayon sur une coupure de papier en date du 21 décembre 1824) que Béranger Calais et Louis Eugène auraient péri ensemble, le 21 décembre 1821, âgés respectivement de 23 et 19 ans, lors du naufrage du bateau « Le Phénix » d'Anvers, près de l'île de Sein. La date est certainement fausse, puisque plusieurs rapports de police signalent la présence de Béranger Calais à Paris en 1823. Mes recherches ne m'ont pas permis de trouver confirmation de cette tragédie.

112. Léonce Sieyès (1751-1830). Député du Var au Corps législatif en 1800, puis directeur de l'Enregistrement de la ville de Chartres.

deux hommes avaient sollicité un passeport aux fins de se rendre ensemble à Bruxelles<sup>113</sup>. Le couple eut, entre 1820 et 1828, cinq enfants, dont l'aîné obtint le droit de perpétuer le titre de comte Sieyès. Restée veuve, bien qu'habitant Paris, Mme Sieyès continua à fréquenter le château de Rochemont à Pommiers, et resta fidèle aux traditions républicaines de la famille.

Le quatrième enfant de Nicolas Quinette, Théodore Martin, baron de Rochemont, était né à Amiens le 7 septembre 1802. Sous la Restauration, il passa plusieurs années en exil avec son père, d'abord aux États-Unis, puis en Belgique. Rentré en France au début des années 1820, il participa à la Révolution de juillet 1830. La même année, revenu à Soissons, il fut nommé adjoint au maire. Renouant avec la tradition familiale (rappelons que son grand-père maternel, Nicolas Calais, avait été maire de Soissons à la fin de l'Ancien Régime), il assura la succession de M. Deviolaine, devenant maire de 1831 à 1847, puis à nouveau, après la Révolution, de 1848 à 1851. En tant que premier magistrat de la ville, il laissa un excellent souvenir : c'est à lui que les Soissois doivent l'achat de l'ancien palais de l'Intendance pour en faire l'hôtel de ville, mais il améliora également la voirie. De 1835 à 1848, il fut député de Vervins, dans les rangs de l'opposition dynastique. Nous savons qu'en 1836, alors âgé de 32 ans, il vivait dans une maison de la rue des Cordeliers, appelée aussi de Longpont, avec son épouse Caroline née d'Aigremont, âgée de 22 ans, fille du baron d'Aigremont, général du Ier Empire, leur fille Clémentine âgée de 2 ans, et sa grand-mère, Mme Henriette-Pétronille Calais, veuve Quinette (la mère de Nicolas-Marie), âgée de 96 ans, ainsi que quatre domestiques<sup>114</sup>. Les époux Quinette étaient également propriétaires du château de Rochemont, à Pommiers, qui avait appartenu au conventionnel. Après le 24 février 1848, Théodore Quinette fut membre de l'Assemblée constituante avec douze autres représentants de l'Aisne ; il vota avec les républicains modérés et fut nommé ministre plénipotentiaire en Belgique. Il perdit toutes ses fonctions lors du coup d'État du 2 décembre 1851 mais, suivant au détail près la carrière de son père, finit par se rallier à l'Empire qui le nomma en 1854 conseiller d'État. Le 11 novembre 1863, étant propriétaire de la plus grande partie des terrains de la montagne de Pommiers, il établit un pouvoir pour attribuer en exclusivité à la Société archéologique de Soissons les objets antiques qu'on aurait pu y retrouver à l'occasion des fouilles<sup>115</sup>. Il prit sa retraite en 1873 et mourut à Paris le 15 juin 1881.

Son fils quitta définitivement la politique : Émile-Théodore Quinette, lui aussi baron de Rochemont, né à Soissons le 19 août 1838, mourut à Paris le 8 décembre 1908. Il entra à Polytechnique en 1857, puis à l'École des ponts et chaussées dont il sortit le premier pour être attaché en 1862 au Secrétariat du

113. Archives de la préfecture de police, dossier AA 338, liasse « Quinette ».

114. Arch. com. Soissons, Fonds Bernard Ancien, dossier « Quinette ». Les renseignements proviendraient des registres d'imposition des portes et fenêtres.

115. Voir *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XVII, p. 316, communication de M. Périn.

Conseil général des ponts et chaussées. Entre 1863 et 1879, il effectua d'importants travaux au port du Havre. Nommé Ingénieur en chef, il fut chargé des études préalables du futur canal de l'Escaut à la Meuse puis, à partir de 1883, devint Ingénieur en chef du port du Havre où il dirigea entre autres les travaux de construction du bassin Bellot et ceux du canal de Tancarville. Nommé inspecteur général des ponts et chaussées en 1892, il assuma successivement ses fonctions en Bretagne, puis dans le Nord. De 1897 à 1900, il fut en poste à la Direction des routes, de la navigation et des mines du ministère des Travaux publics qu'il quitta en 1900 pour prendre la Direction des phares et balises ; il cumula ce poste avec la présidence de la Section des ports maritimes au Conseil général des ponts et chaussées. Parallèlement à cette carrière dans l'administration, il assura ses fonctions d'enseignant à l'École des ponts et chaussées et, à partir de 1900, fut l'un des principaux animateurs de l'Association internationale permanente des congrès de navigation. Il fit cadeau de certains ouvrages techniques sur les ponts et les canaux à la Société archéologique de Soissons. Notons qu'aujourd'hui encore, le port du Havre dispose d'un remorqueur qui s'appelle « Quinette de Rochement » et qui perpétue la mémoire de ce grand ingénieur.

Pour terminer avec la famille Quinette, signalons que Barthélémy Martin Périn, beau-frère de Nicolas-Marie Quinette, fut maire de Soissons de 1851 à 1852. Il avait assisté au mariage de l'ancien conventionnel, sa signature figurant sur l'acte.

Le château de Richemont à Pommiers, fief de la famille Quinette, fut entièrement détruit lors des combats de la Première Guerre mondiale qui rava-



Fig. 5. Vue de la maison de Nicolas Quinette à Pommiers, près de Soissons. Dessins M. Thierry Adam, 1819.  
Archives com. Soissons, fonds Bernard Ancien.



Fig. 7. Le site de Rochemont aujourd'hui. Cl. D. Rolland.

gèrent cette région. Il n'en reste aujourd'hui que le parc sur les bords de l'Aisne, tombé entièrement en friche, ainsi que le mur d'enceinte percé de meurtrières par les soldats allemands, et les fondations de quelques caves.

## Jugements

Henri Martin, célèbre historien du Soissonnais, appréciait Quinette ; à son avis, « les électeurs de l'Aisne s'étaient honorés en portant leurs suffrages », lors des élections à l'Assemblée législative et à la Convention, sur Fiquet et Quinette, « deux hommes distingués par leur probité, leur mérite et la sincérité de leurs convictions ». Selon lui, si par la suite ce républicain avait décidé de servir le nouveau régime né du 18 Brumaire, c'est que « la France s'était livrée d'elle-même [à Bonaparte], et qu'elle [le] soutint si longtemps de son enthousiasme ». Nommé préfet de la Somme, Quinette se fit remarquer par « son caractère équitable et conciliant, et ses talents administratifs lui acquirent l'estime et l'affection générales »<sup>116</sup>. D'autres historiens, tel Louis Gallois, confirmèrent cette image positive, insistant sur le fait qu'il « fut un administrateur éclairé et un bon citoyen »<sup>117</sup>.

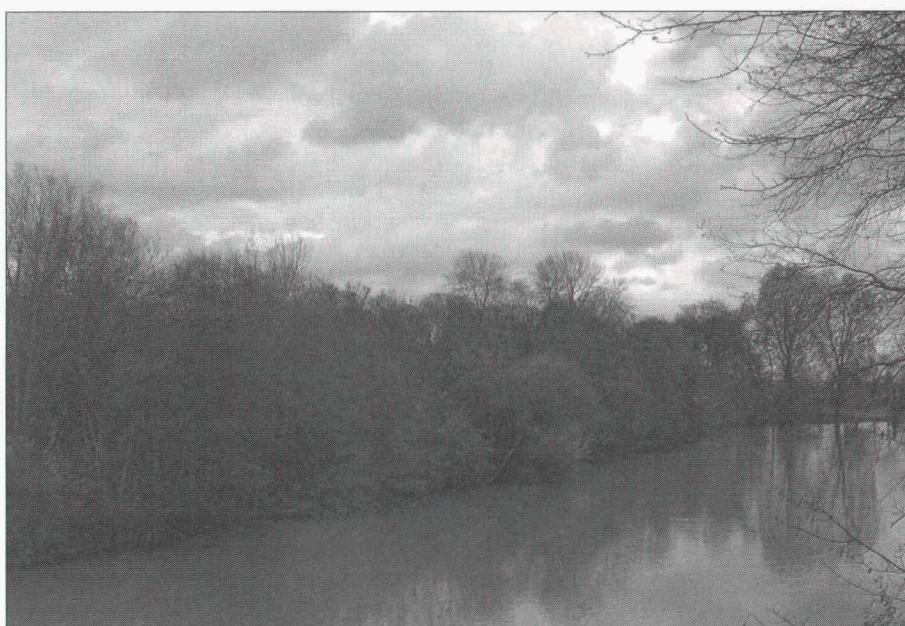
116. Henri Martin et Paul L. Jacob, *Histoire de Soissons*, Marseille, Laffitte reprints, 1976, appendices, p. 21 et 47.

117. Léonard Gallois, *Biographie de tous les ministres depuis 1791 jusqu'à nos jours*, Paris, 1825, p. 215, article « Quinette ».



Fig. 7, 8 et 9. La même propriété de Nicolas Quinette à Pommiers, état actuel. De la villa du conventionnel, détruite pendant les combats de la Première Guerre mondiale, il ne reste que quelques pierre éparses et les restes de la cave ; la ferme attenante à la propriété a été entièrement reconstruite, tandis que le mur d'enceinte, percé de meurtrières en 1914, est d'origine. Dans le parc, à l'abandon, survivent quelques arbres très anciens.

Cl. Julien Saporì et Denis Rolland.



Son ami Jean Debry, conventionnel, également exilé en Belgique, tint lors de ses obsèques en 1821 des propos élogieux qui n'étaient pas seulement de circonstance, et qui constituaient une sorte de bilan politique pour toute une génération : « ... il porta dans l'exercice de ces fonctions, qu'il devait à la confiance et au choix de ses concitoyens, tous les éléments de sagesse et de patriotisme qui pouvaient contribuer à éléver, sur des bases solides, le nouvel édifice social ; il servit constamment la cause de la liberté et soutint avec chaleur les intérêts de cette classe plébéienne dont il était, de cette classe pour qui se faisait cette Révolution si éloignée aujourd'hui de son véritable but »<sup>118</sup>.

Pourtant, au moment des bilans, le concert des critiques sembla l'emporter ; il faut reconnaître que les arguments ne manquaient pas ! Ce que les détracteurs de Quinette mettaient généralement en évidence, c'était l'opportunisme du personnage, capable de passer en l'espace d'une vie de la monarchie constitutionnelle à la république, terroriste d'abord, et modérée ensuite, puis au bonapartisme dans toutes ses phases, recherchant à la fin de sa vie le pardon de la monarchie, non sans s'être déclaré en 1816 républicain depuis toujours... Les royalistes ne manquèrent pas de s'engouffrer avec une délectation évidente dans la brèche : « Considérons-le cependant sous un tout autre rapport, c'est-à-dire comme l'un de ces êtres, malheureusement trop nombreux, que les événements modifient au point de les montrer en contraste perpétuel avec eux-mêmes. En effet, ne l'avons-nous pas vu successivement royaliste, orléaniste, montagnard furieux, modéré, courtisan, redevenu ce que l'on nomme libéral, content comme la girouette, religieusement fidèle au vent qui souffle ? [...] Enfin, Quinette fut constamment l'homme de l'année et du régime durant lequel il vécut. Sa vie rappelle d'une manière frappante celle de ce pasteur anglican qui, ayant conservé son bénéfice sous Charles I<sup>er</sup>, Cromwell, Charles II et Jacques II, disait : » Je n'ai jamais changé, car j'ai voulu toujours être vicaire de Bray » »<sup>119</sup>. Selon ces auteurs proches de la sensibilité royaliste, s'il y a une constance dans la vie de Quinette, c'est qu'« il opina constamment dans le sens de la majorité »<sup>120</sup>.

L'allégeance au régime bonapartiste de cet ancien jacobin acharné soulevait également l'ironie : comment Napoléon, « cet usurpateur des droits du peuple, a-t-il pu échapper à l'effrayante et sévère menace du conventionnel Quinette ? »<sup>121</sup> qui, lors du procès du roi, avait pris solennellement l'engagement de condamner à mort tout souverain prétendant vouloir succéder à Louis XVI ?

Certes, ce parcours tortueux n'était pas spécifique à Quinette mais constituait en quelque sorte le fardeau de toute une génération. Le jugement que l'historien Léonce Pingaud porta sur Jean Debry pourrait s'appliquer mot par mot à notre révolutionnaire soissois : « Ce politicien soi-disant tout d'une pièce a évolué sans cesse. Si les hommes l'ont quelquefois combattu, les événements

118. Discours prononcé par Jean Debry lors des obsèques de Nicolas Quinette le 14 juin 1814, *op. cit.*

119. *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, *op. cit.*, Paris, t. XLVI, article « Quinette ».

120. E. Bourloton, A. Robert et G. Cougny, *op. cit.*, p. 219, article « Quinette ».

121. *Archives biographiques françaises*, p. 192, article « Quinette ».

l'ont toujours dominé. Combien de personnages publics, à cette époque et depuis, ont servi successivement les divers gouvernements imposés à la France par la série de ses révolutions ! Leur intérêt personnel trouvait certainement son compte à leurs métamorphoses et l'opinion publique accusa surtout leur faiblesse en les qualifiant, après 1815, de girouettes. Pourtant, ne doit-on discerner dans la conduite de ces serviteurs inlassables de la puissance publique que l'effet de l'ambition, de l'amour propre, de la cupidité vulgaire ? »<sup>122</sup>.

Toutefois, il me semble que l'homme avait démontré à plusieurs reprises qu'il n'était pas un lâche, notamment à l'occasion de ses missions périlleuses auprès de La Fayette et de Dumouriez où il n'avait pas joué seulement sa carrière mais aussi sa vie. Il s'était certes enrichi considérablement grâce à la Révolution, mais sa famille était déjà fortunée sous l'Ancien Régime et sa « montée en puissance » financière se fit en tout bien tout honneur, sans que jamais on puisse l'accuser de vol, corruption, faux ou agiotage, pratiques pourtant largement répandues à l'époque et qui, à tort ou à raison, avaient coûté la tête à ses amis Hérault de Séchelles et Fabre d'Églantine.

Dans le célèbre *Dictionnaire des girouettes*<sup>123</sup> publié à la Restauration, les opportunistes étaient désignés par un nombre de « girouettes » représentant leurs reniements : si Sieyès n'en avait que quatre, Quinette, avec six, décrochait une très bonne moyenne, vaincu toutefois par des champions tels que Fouché, Talleyrand, Fontanes et Piis qui en comptabilisaient douze ! Interrogé à Sainte-Hélène au sujet de cet ouvrage, l'ancien empereur s'était pourtant montré compréhensif : « ... comme on disait à Napoléon que ces hommes qu'il voulait excuser l'avaient trahi, non, répondit-il, ils ne m'ont point trahi, ils m'ont abandonné, et c'est bien différent. [...] Napoléon comprenait, sans le dire, que ces hommes, épuisés par l'abus qu'il avait fait de leurs forces, avaient fini par succomber à la fatigue, et par aller chercher sous de nouveaux maîtres le prix des services très réels qu'ils avaient rendus à la France »<sup>124</sup>. Chateaubriand aussi, lucidité ou pessimisme, avait montré une certaine indulgence vis-à-vis de ces innombrables « girouettes », constatant que « les événements font plus de traîtres que les opinions »<sup>125</sup>.

Quoi qu'il en soit, la versatilité politique de Quinette ne peut pas s'expliquer uniquement en termes de cynisme : il avait adhéré avec un réel enthousiasme à la première vague de la Révolution, puis avait été emporté par les événements, comme beaucoup d'autres ; à sa décharge, n'oublions pas que sa « science politique », ainsi que celle de toute l'époque, se limitait à quelques leçons sur

122. Léonce Pingaud, *Jean De Bry*, op. cit., préface, p. II.

123. *Dictionnaire des girouettes, ou nos contemporains peints par eux-mêmes*, anonyme. Stimulé par le succès de cet ouvrage, un rival de l'éditeur Alexis Eymery diffusa un *Dictionnaire des immobiles* qui, faute de matière, ne comptait que 38 pages contre 502 pour les « girouettes » ! A côté d'un La Fayette, y figuraient essentiellement des inconnus.

124. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, op. cit., t. XX, p. 634.

125. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, 3<sup>e</sup> partie, 1<sup>re</sup> époque, livre cinquième, p. 11.

l'histoire d'Athènes et de Rome, apprises chez les jésuites ou les oratoriens... Nous avons vu que sa captivité a constitué certainement un tournant capital dans son évolution politique, et cela pour au moins trois raisons. Non seulement l'ex prisonnier Quinette, qui ne s'était pas compromis avec la Terreur, avait pu constater, à son retour, que la France apparaissait désormais « apaisée », mais surtout il semble que ses longs mois de solitude complète endurés au Spielberg avaient profondément marqué son caractère : le parallèle avec le patriote italien Silvio Pellico s'impose<sup>126</sup>. Ce carbonaro italien sera enfermé dans cette même forteresse de 1820 à 1830 ; entré en véritable révolté, il en sortira très assagi, reconvertis au christianisme et prêchant aux patriotes italiens exaltés du « Risorgimento » la patience et la modération. C'est un parcours qui n'est pas sans rappeler également celui du jeune Dostoïevski, transformé par l'exil de Sibérie en fervent partisan du tsar. Oublions nos jugements de valeurs et interrogeons-nous sur la sensibilité « romantique » de ces générations : la prison politique était alors synonyme de solitude, d'amitié, de réflexion, d'humilité, expériences bouleversantes qui, toutes, faisaient défaut à une jeunesse dorée se trouvant ainsi soudainement confrontée à des réalités très éloignées de ses constructions idéologiques. On conçoit que le résultat pouvait être une véritable « catharsis » politique. Après l'expérience du Spielberg, Quinette ne sera plus le même : quel abîme entre le révolutionnaire exigeant le 9 février 1792 à la tribune de la Convention le séquestre des biens des émigrés et celui qui, le 11 novembre 1796, implorait le Conseil des Cinq-Cents pour qu'on assure des secours aux enfants des Français émigrés !

De toute façon, « qui ne trahit pas, lorsque nul ne sait à coup sûr où se situe le devoir ? On est tous alors le traître de quelqu'un : on trahit le roi ou la nation ; la Gironde ou la Montagne ; la Vendée ou la République ; la Convention ou la Commune... Est finalement traître celui qui n'est pas dans le camp gagnant. Mais qui gagne, en ces années où alternent victoires et défaites, où le triomphant d'un jour est guillotiné le lendemain ? »<sup>127</sup>.

Nous aurions toutefois tort de nous cantonner à une analyse strictement psychologique du personnage qui montrerait rapidement ses limites. « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans des conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants »<sup>128</sup>. Par sa famille, ses relations, son style de vie, Quinette était un parfait archétype de cette classe d'hommes de loi et propriétaires terriens qui avait joué un rôle central pendant la période révolutionnaire et plus particulièrement lors de sa phase la plus radicale<sup>129</sup> ; comme l'avait dit

126. Silvio Pellico fit le récit de sa captivité dans son ouvrage autobiographique intitulé *Mes prisons*, qui fut un véritable best-seller de l'époque.

127. René Sébillot, *Le coût de la Terreur*, Paris, Perrin, 1990, p. 231.

128. Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 1976, p. 15.

129. Sur les 361 députés conventionnels régicides, 174 étaient des hommes de loi au sens large du terme.

si bien Jean Debry à l'occasion de son discours funèbre, il était avant tout un membre de « cette classe plébienne [...] pour qui se faisait cette Révolution ». Avec un peu d'imagination, on peut effectivement considérer Quinette comme un plébien, mais toutefois d'une famille d'édiles, lui-même ayant atteint les sommets de la magistrature ! L'erreur consiste à considérer plébe et tiers état comme des entités homogènes : Quinette faisait partie de cette portion de la « plébe » du XVIII<sup>e</sup> siècle déjà riche et puissante à la fin de l'Ancien Régime, mais qui supportait de plus en plus mal de ne pas pouvoir rivaliser avec l'aristocratie et d'accéder aux sommets de la pyramide sociale. Dans le maelström de la Révolution, elle sut en permanence garder le cap et rester fidèle à ses intérêts essentiels : la confiscation, à son profit, des biens du clergé et de la noblesse. Il s'agissait bien plus que d'un immense transfert de richesses, car cette confiscation donnait également accès au pouvoir politique par le biais du vote censitaire et bientôt à la distinction sociale, le régime napoléonien ayant réintroduit les titres de noblesse au profit de la nouvelle élite. La vertu essentielle de ces profiteurs de la Révolution était donc l'ambition, et là-dessus il n'était guère question de reniements : une fois ce programme établi, toute cette génération y demeura fidèle, sans trop s'encombrer d'idéologies ou de morale. L'ami de Quinette, le brillant Hérault de Séchelles, eut le courage de l'annoncer très clairement dans un livre au titre emblématique, *Théorie de l'Ambition*, qu'il écrivit à la veille de la Révolution ; retenons quelques maximes : « Se tenir à califourchon sur les deux partis opposés. Point de bannière, de peur de se couper en deux et de faire les seconds rôles [...]. Comme il a chien et chat, il faut être alternativement chien avec les chats, et chat avec les chiens [...]. Donnez-vous à l'extérieur toutes les qualités sensibles qui accompagnent ordinairement les passions et les idées que vous voulez faire naître dans les autres [...]. Il ne s'agit pas d'être modeste, mais d'être le premier »<sup>130</sup>.

Être le premier, à tout prix, car dans la France désacralisée de l'époque il n'y a guère d'autre sanction de la réussite... Placés dans cette perspective, les évolutions et reniements de Quinette perdent tout leur mystère et deviennent parfaitement lisibles. En ce sens, il est très significatif de constater que le premier discours public du député Quinette, le 8 février 1792, consista à demander l'expropriation des biens des émigrés. Par la suite, s'il passa comme beaucoup d'autres et sans états d'âme de la bannière républicaine à celle bonapartiste, c'est qu'il avait compris que le nouveau régime était le mieux placé pour défendre cet acquit, Napoléon lui-même ayant juré, au moment du sacre, de garantir « l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux ». Avoir acquis des biens nationaux était devenu, sous l'Empire, presque un titre de gloire, et le préfet Quinette ne se privait pas de le signaler avec une certaine fierté dans son dossier administratif. Finalement, la guerre à outrance décidée par Napoléon menaçant cette nouvelle notabilité dans la jouissance de ses biens, l'empereur avait été abandonné, avant

130. Hérault de Séchelle, *Théorie de l'Ambition* ; cité par Jean-Jacques Locherer, *Hérault de Séchelles*, Paris, Pygmalion, 1984, p. 40-41.

que la peur des acquéreurs confrontés à la politique ambiguë de la Restauration ne favorise son retour provisoire de l'île d'Elbe. Les Bourbons avaient finalement accepté le compromis proposé par Fouché et obtenu au moins la neutralité des acquéreurs, mais c'est avec la branche des Orléans que la solidarité politique fut totale : elle promettait de ne pas revenir sur la vente des biens nationaux<sup>131</sup> et en plus « Philippe Égalité » partageait la solidarité troublante des anciens régicides.

Contrairement donc à ce qui est trop souvent enseigné dans nos écoles aujourd'hui encore, la Révolution ne constitua guère le triomphe de la « bourgeoisie » ; Quinette, qui incarnait parfaitement la couche sociale triomphante entre 1789 et 1848, n'avait aucun lien avec le monde des manufactures, des mines ou du grand commerce. Fils d'un parlementaire, notaire ou plutôt rentier lui-même, il faisait partie de ces « oisifs », ces « improductifs » fustigés par Saint-Simon, qui se sentaient menacés par la révolution industrielle et ambitionnaient d'intégrer l'aristocratie et qui, comme les ci-devant privilégiés, ne concevaient pas d'autre richesse que celle produite par la terre et les rentes<sup>132</sup>. Non, Quinette ne fut guère une « girouette », mais comme beaucoup d'autres « simplement le miroir et l'écho de la Révolution, changeant comme ses phases et pourtant, comme elle, tendant toujours au même but »<sup>133</sup>.

Julien SAPORI<sup>134</sup>

131. La plus grande partie de la fortune de la maison d'Orléans, composée de châteaux et de 125 000 hectares de forêts, n'avait pas été vendue lors de la Révolution, mais conservée par l'État ; à la Restauration, Louis-Philippe put donc la récupérer sans se heurter aux acquéreurs qu'il s'employa aussitôt à rassurer.

132. Pour cette interprétation de la Révolution, voir notamment Alfred Cobban, *Le sens de la Révolution française*, Paris, Juilliard, 1988.

133. Robert Launay, *Barère, l'Anacréon de la guillotine*, Paris, Tallandier, 1989, p. 318. Ces propos, attribués à Hippolyte Carnot, sont appliqués par l'auteur à Barrère mais pourraient l'être à toute une génération de révolutionnaires dont les métamorphoses politiques auront été parfois stupéfiantes.

134. L'auteur remercie la ville d'Amiens, M. Bernard Ancien (†), ancien président de la Société historique de Soissons, M. Jean-Claude Joly, secrétaire administratif au service des archives de l'Assemblée nationale, M. Raymond-Josué Seckel, conservateur du département de recherche bibliographique de la Bibliothèque nationale de France.